



Bulletin Officiel

N°7048 Jeudi 08 Février 2024

www.cmf.tn

29^{ème} année

ISSN 0330 – 7174

AVIS DES SOCIETES

PAIEMENT DE DIVIDENDES

FCP BH CEA

2

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

3

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE (MISE A JOUR EN DATE DU 08/01/2024)

ANNEXE II

COMMUNQUE DE PRESSE

SOCIETE TUNISIENNE DE BAQUE – STB - : DESIGNATION D'UN ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LES ACTIONNAIRES MINORITAIRES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA STB

ANNEXE III

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2023

- FCP BH CEA

ANNEXE IV

SITUATIONS TRIMESTIELLES ARRETEES AU 31 DECEMBRE 2023

- SICAV ENTREPRISE
- STRATEGIE ACTIONS SICAV
- TUNISIE EMIRATIE SICAV

AVIS DES SOCIÉTÉS

PAIEMENT DE DIVIDENDES

FCP BH CEA

Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières

Agrément du CMF n° 34-2017 du 15 juin 2017

Adresse : Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM
3ème étage- Centre Urbain Nord – 1003 Tunis

BH INVEST- intermédiaire en bourse, en sa qualité de gestionnaire de FCP BH CEA, informe les porteurs de parts qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2023, à compter du lundi 12 février 2024, un dividende de 5,182 dinars brut par part.

Ce dividende est payable à toutes les agences de BH BANK.

2024 – AS – 0123

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2023	VL antérieure	Dernière VL	
OPCVM DE CAPITALISATION						
SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION						
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	20/07/92	116,483	117,255	117,275
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/04/07	161,974	163,164	163,195
3	UNION FINANCIERE.SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99	133,909	134,826	134,849
4	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17	145,572	146,588	146,615
5	LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	139,251	140,114	140,136
6	FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	142,304	143,431	143,460
7	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	133,870	134,754	134,775
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	53,810	54,158	54,167
9	SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	39,375	39,677	39,685
10	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	134,030	135,053	135,079
11	BTK SICAV	BTK CONSEIL	16/10/00	117,462	118,327	118,348
12	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	117,320	118,148	118,170
FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE						
13	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	20,764	20,908	20,911
14	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	142,874	143,905	143,932
15	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP *	BH INVEST ****	25/02/08	En liquidation	En liquidation	En liquidation
16	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	139,085	139,863	139,883
17	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	13,339	13,409	13,411
18	FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	199,359	200,802	200,838
19	FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07	13,198	13,250	13,251
20	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	112,861	113,598	113,618
21	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	ATTIJARI GESTION	23/08/21	116,840	117,734	117,757
22	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	BNA CAPITAUX	03/04/07	16,275	16,396	16,399
23	FCP AFC AMANETT	AFC	12/09/23	102,479	103,398	103,420
FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE						
24	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	2,191	2,205	2,207
SICAV MIXTES DE CAPITALISATION						
25	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/05/93	71,403	71,712	71,720
26	SICAV PROSPERITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	25/04/94	151,452	147,893	147,274
27	SICAV OPPORTUNITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	11/11/01	110,803	107,087	107,120
28	AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20	124,282	125,052	125,072
FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE						
29	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	156,441	151,928	151,897
30	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	590,491	581,463	581,393
31	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	144,009	137,835	138,193
32	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	200,676	196,187	196,239
33	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/09/10	104,179	102,380	102,293
34	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	09/05/11	147,938	144,352	144,274
35	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	172,750	171,374	171,573
36	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	157,666	155,751	155,986
37	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	04/06/07	25,461	24,084	24,099
38	STB EVOLUTIF FCP	STB FINANCE	19/01/16	105,718	104,361	104,419
39	FCP GAT VIE MODERE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	1,089	1,074	1,072
40	FCP GAT VIE CROISSANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	1,077	1,059	1,059
FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE						
41	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2 523,691	2 508,589	2 506,707
42	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	237,303	230,063	229,523
43	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	3,183	3,120	3,103
44	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,838	2,790	2,779
45	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	52,948	50,774	50,152
46	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,443	1,449	1,450
47	FCP HAYETT PLENIUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,240	1,210	1,206
48	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,245	1,211	1,204
49	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	15,405	14,964	15,062
50	FCP BIAT-CEA PNT TUNIS AIR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/11/17	11,679	11,317	11,235
51	FCP ILBOURSA CEA	MAC SA	21/06/21	15,208	14,815	14,812
52	FCP VALEURS SERENITE 2028	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/04/23	5 143,999	5 127,384	5 117,880
SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION						
53	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00	94,943	90,868	90,906
FCP ACTIONS DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE						
54	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,247	1,203	1,200

OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2023	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
SICAV OBLIGATAIRES								
55	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	18/05/23	3,846	112,492	113,185	113,203
56	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	23/05/23	5,459	101,715	102,308	102,324
57	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	25/05/23	5,974	108,976	109,734	109,753
58	ATTIJARI OBLIGATAIRES SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	22/05/23	5,520	106,522	107,249	107,268
59	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	30/05/23	6,786	107,814	108,602	108,622
60	SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	30/05/23	5,601	111,530	112,342	112,358
61	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	11/05/23	5,881	108,204	108,973	108,992
62	SICAV TRESOR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	03/02/97	22/05/23	5,613	105,763	106,536	106,554
63	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	21/03/23	5,805	108,991	109,732	109,751
64	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	31/05/23	4,635	109,856	110,673	110,694
65	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/23	4,074	107,593	108,295	108,313
66	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	17/03/23	5,218	107,384	108,142	108,161
67	SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	15/05/23	5,617	106,088	106,892	106,912
68	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/23	3,038	108,299	108,766	108,786
69	SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	16/05/23	5,547	105,957	106,637	106,655
70	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	30/05/23	4,939	102,982	103,411	103,423
71	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	01/08/05	22/05/23	4,405	109,844	110,548	110,566
72	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	26/04/23	4,655	105,470	106,170	106,187
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
73	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	11/05/23	3,983	115,302	115,805	115,816
74	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	26/05/23	5,614	107,664	108,383	108,402
75	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	30/05/23	5,394	111,628	112,380	112,400
76	FCP SMART CASH	SMART ASSET MANAGEMENT	13/03/23	-	-	107,851	108,712	108,738
77	FCP GAT OBLIGATAIRE	GAT INVESTISSEMENT	31/08/23	-	-	1 015,847	1 023,153	1 023,317
78	FCP SMART CASH PLUS	SMART ASSET MANAGEMENT	29/01/24	-	-	-	10 016,419	10 018,523
FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE								
79	FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	26/05/23	7,009	111,235	111,780	111,893
80	FCP HELION SEPTIM II	HELION CAPITAL	22/12/23	-	-	99,895	100,429	100,563
SICAV MIXTES								
81	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	18/05/23	1,083	62,861	59,426	59,467
82	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	11/05/23	3,243	111,593	110,700	110,696
83	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	21/03/23	0,777	17,940	17,857	17,861
84	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	17/03/23	14,597	329,803	324,592	324,150
85	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	22/05/23	39,656	2 266,898	2 264,546	2 264,376
86	SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	25/05/23	2,910	70,568	68,848	68,766
87	SICAV AVENIR	STB FINANCE	01/02/95	18/05/23	2,266	56,146	55,544	55,523
88	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	26/04/23	2,237	108,631	108,766	108,771
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
89	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	18/05/23	0,205	11,437	11,060	11,062
90	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	18/05/23	1,450	16,704	16,406	16,401
91	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	29/05/23	0,509	17,930	16,939	16,966
92	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	29/05/23	0,410	15,723	14,936	14,955
93	FCP DELTA ÉPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	30/05/23	6,034	105,039	102,818	102,798
94	FCP AL IMITEZ	TSI	01/07/11	10/05/23	1,821	90,783	88,107	88,100
95	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	03/05/23	0,381	94,735	92,185	92,186
96	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/23	3,820	106,369	107,216	107,131
97	UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	11/04/23	3,291	100,033	95,839	95,871
98	FCP SMART CEA **	SMART ASSET MANAGEMENT	06/01/17	14/08/23	0,280	11,001	10,639	10,640
99	FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	27/02/23	3,983	104,393	99,742	99,876
100	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS ***	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	15/01/07	22/05/23	2,452	78,463	73,735	73,730
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
101	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	26/05/22	2,183	90,370	86,388	86,452
102	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	26/05/23	0,995	124,098	123,098	122,845
103	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	0,963	151,568	148,622	148,906
104	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	-	-	156,449	153,876	153,421
105	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/23	2,186	196,794	193,194	193,163
106	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/23	2,072	186,237	184,333	184,126
107	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/23	5,548	181,047	178,838	179,430
108	MAC ÉPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	29/05/23	0,240	25,149	24,355	24,348
109	MAC AL HOUDA FCP *	MAC SA	04/10/10	-	-	En liquidation	En liquidation	En liquidation
110	MAC HORIZON 2032 FCP	MAC SA	16/01/23	-	-	10 866,132	10 845,029	10 867,260
111	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/20	0,583	139,448	136,672	137,551
112	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	12/07/23	3,189	97,599	94,462	94,493
113	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	12/11/18	22/05/23	115,511	4 947,705	4 839,734	4 817,831
114	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	10/04/23	0,367	10,736	10,586	10,577
115	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	29/05/23	7,634	173,918	173,019	173,609
116	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/05/16	22/05/23	337,170	11 448,885	11 197,645	11 141,785
117	FCP GAT PERFORMANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	24/05/23	302,359	10 487,634	10 400,232	10 378,674
118	FCP JASMIN 2033	MAXULA BOURSE	13/03/23	-	-	10 761,297	10 807,520	10 823,144
119	MAC HORIZON 2033 FCP	MAC SA	08/05/23	-	-	10 636,069	10 661,743	10 680,139
120	FCP FUTURE 10	MAXULA BOURSE	26/06/23	-	-	10 503,745	10 542,827	10 559,480
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
121	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	30/05/23	5,330	126,098	120,134	120,324
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
122	FCP SMART TRACKER FUND	SMART ASSET MANAGEMENT	03/01/23	-	-	1 033,783	999,077	996,121

OPCVM en liquidation anticipée

* Initialement dénommé CGF TUNISIE ACTIONS FCP

** La Valeur Liquidative de FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS a été divisée par deux depuis le 04/08/2023

*** BH INVEST a été désigné comme chargé de l'expédition des affaires courantes de la CGF

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**
Immeuble CMF – Centre Urbain Nord
Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**
www.cmf.tn
email : cmf@cmf.tn
Le Président du CMF
M. Salah ESSAYEL

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par la modification de la dénomination sociale de la société « BTK LEASING » en « BTK Leasing & Factoring », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
5. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
6. Assurances Maghreb S.A	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
7. Assurances Maghreb Vie	24, rue du Royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
10. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
11. Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
12. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	Boulevard Beji Caid Essebsi -lot AFH- DC8, Centre Urbain Nord -1082 TUNIS-	71 112 000
13. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
14. Banque Nationale Agricole "BNA BANK"	Avenue Mohamed V 1002 Tunis	71 830 543
15. Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
16. BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
17. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
18. BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
19. Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
20. Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
21. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
22. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
23. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
24. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac -1053 Tunis-	71 964 969
25. Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
26. Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
27. EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
28. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
29. Hannibal Lease S.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Lemane, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400
30. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
31. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988

32.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
33.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
34. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
35. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
36. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
37.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
38. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
39.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I - 2035 Tunis-	70 730 250
40.SMART TUNISIE S.A	9, Bis impasse n°3, rue 8612 Z.I, Charguia 1-2035 Tunis	71 115 600
41. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
42.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
43. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
44. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
45. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord – 1082-	71 189 200
46. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
47. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
48. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
49. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
50. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
51.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
52. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
53.Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
54.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhauane -5199 Mahdia –	73 680 435
55. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
56. Société de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
57.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
58. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
59. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
60. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	9, Rue de Palestine Cité des affaires Kheireddine 2060 La Goulette.	71 340 866
61.Société Tunisienne d'Automobiles « STA »	Z.I Borj Ghorbel, la nouvelle médina -2096 Ben Arous-	31 390 290
62. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
63.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
64. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
65. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
66. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
67. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200

68. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
69. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
70. Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
71. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
72. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
73. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
74. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
75. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
76. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
77. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
78. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Adwya SA	Route de la Marsa GP 9, Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2 Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 ^{ème} étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
9. Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
10. Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
11. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
12. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
13. Banque Tuniso-Koweïtienne -BTK-	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
14. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
15. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
16. BTK Leasing et Factoring	11, rue Hédi Nouria, 8ème étage -1001 TUNIS-	70 241 402
17. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
18. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
19. Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
20 . Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
21 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
22 . Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
24. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
25. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200

26. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
27. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
28. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
29.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
30. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
31.International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
32. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
33.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
34. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
35. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
36. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
37. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
38. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
39. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
40.Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
41.Société Anonyme Carthage Médical-Centre International Carthage Médical-	Jinen El Ouest, Zone Touristique, -5000 Monastir-	73 524 000
42. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
43. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
44. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
45. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
46.Société Al Majed Investissement SA	Avenue de la Livre Les Berges du Lac II -153 Tunis-	71 196 950
47. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	36 010 101
48.Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
49. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
50. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
51.Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
52. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
53. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
54. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
55.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
56. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
57. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
58.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
59.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
60.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
61.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
62.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111

63.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
64.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
65.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
66.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
67.Société LLOYD Vie	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 963 293
68.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
69.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
70. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
71.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
72. Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
73. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
74. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
75.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
76.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
77.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
78. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax.-	74 624 424
79.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
80.Société TECHNOLATEX SA	Lot N°2 Zone Industrielle Sidi Bouteffaha -9000 Béja -	78 449 022
81.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
82.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
83.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
84.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
85.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
86.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
87.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
88.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 962 777
89.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
90.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
91.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
92.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
93. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
94.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
95. société Unie des portefaix et Services Port de la Goulette	15, avenue Farhat Hached -2025 Salammbô	71 979 792
96.Société Union de Factoring	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
97.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
98.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
99.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000

100. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
101. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
102.UIB Assurances	Rue du Lac Turkana –Les berges du Lac -1053 Tunis-	
103.Zitouna Takaful	Boulevard qualité de la Vie, Immeuble LA RENNAISSANCE, Bloc « C » ZITOUNA TAKAFUL, le Kram, Tunis	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
2	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
3	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
4	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
6	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
9	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
10	BTK SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
11	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
12	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST (2)	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
13	FCP AFC AMANETT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
14	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
15	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
17	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
19	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
20	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
21	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
22	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
23	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord -1082- Tunis Mahrajène
24	FCP BIAT- ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord -1082- Tunis Mahrajène

25	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord -1082- Tunis Mahrajène
26	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
27	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
28	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
29	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
30	FCP FUTURE 10	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
31	FCP GAT OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
32	FCP GAT PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
33	FCP GAT VIE MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
34	FCP GAT VIE CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
35	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
36	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
37	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
38	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
39	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
40	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
41	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
42	FCP ILBOURSA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
43	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
44	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
45	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
46	FCP JASMIN 2033	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
47	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
48	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
49	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
50	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
51	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
52	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
53	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
54	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis

55	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
56	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
57	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
58	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
59	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SMART CASH	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
61	FCP SMART CEA (3)	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
62	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
63	FCP SMART TRACKER FUND	ACTIONS	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
64	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord -1082- Tunis Mahrajène
65	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord -1082- Tunis Mahrajène
66	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord -1082- Tunis Mahrajène
67	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord -1082- Tunis Mahrajène
68	FCP VALEURS SERENITE 2028	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord -1082- Tunis Mahrajène
69	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
70	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
71	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
72	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
73	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness - Les Berges du Lac -1053 Tunis
74	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac-1053 Tunis.
75	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin -1001 Tunis
76	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
77	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
78	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
79	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
80	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
81	MAC HORIZON 2032 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
82	MAC HORIZON 2033 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis

83	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
84	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
85	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
87	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MILLENIU OBLIGATAIRE SICAV (1)	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	-	-
89	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
90	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
91	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
92	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
93	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
94	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
95	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
96	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
97	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
98	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
99	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord -1082- Tunis Mahrajène
100	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
101	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
102	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
103	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord -1082- Tunis Mahrajène
104	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord -1082- Tunis Mahrajène
105	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord -1082- Tunis Mahrajène
106	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord -1082- Tunis Mahrajène
107	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
108	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
109	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord -1082- Tunis Mahrajène
110	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
111	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
112	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
113	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord -1082- Tunis Mahrajène
114	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GERE	Boulevard Beji Caid Essebsi - Lot AFH -DC8, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis

115	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
116	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
117	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
118	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
119	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
120	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
121	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis

(1) OPCVM en liquidation anticipée

(2) BH INVEST a été désigné comme chargé de l'expédition des affaires courantes de la CGF

(3) Initialement dénommé CGF TUNISIE ACTIONS FCP

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	SOCIAL BUSINESS	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALEASE SEED FUND 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	ANAVA SEED FUND	FLAT6LABS Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
5	CAPITAL'ACT SEED FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
7	HEALTH TECH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT À RISQUE

		Gestionnaire	Adresse
1	FCPR ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FCPR FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis

5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR INTILAQ FOR GROWTH	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR INTILAQ FOR EXCELLENCE	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR FONDS CDC CROISSANCE 1	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

31	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
34	FCPR TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 -Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	FCPR MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
41	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
42	FCPR SWING 2	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
43	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94, Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
44	FCPR STB GROWTH FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
45	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
46	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2 ^{ème} étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
47	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV - MUSANADA	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
48	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV – MUSANADA II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
49	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
50	FCPR BYRSA FUND I	DIDO CAPITAL PARTNERS	Avenue Neptune, Immeuble la Percée Verte, Bloc B, 5 ^{ème} étage, Appartement B5.2, Les Jardins De Carthage, 1090-Tunis
51	FCPR TANMYA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2 ^{ème} étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
52	FCPR MOURAFIK II	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
53	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA III	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis

LISTE DES FONDS DE FONDS

		Gestionnaire	Adresse
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

LISTE DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPÉCIALISÉS

		Gestionnaire	Adresse
1	FIS INNOVATECH	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

2	FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

AVIS DES SOCIÉTÉS*

COMMUNIQUE DE PRESSE

SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE

Siège Social : Rue Hédi NOUIRA - Tunis

DESIGNATION D'UN ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LES ACTIONNAIRES MINORITAIRES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA STB

I. OBJET :

La Société Tunisienne de Banque se propose de désigner, par voie d'appel à candidatures, un Administrateur représentant les actionnaires minoritaires devant siéger à son Conseil d'Administration.

Les candidats au poste d'Administrateur représentant les actionnaires minoritaires au Conseil d'Administration de la STB doivent télécharger les termes de référence sur les sites web de la STB BANK (www.stb.com.tn), du CMF (www.cmf.com.tn) et de la BVMT (www.bvmt.com.tn) et ce à partir de sa publication.

II. CONDITIONS DE PARTICIPATION :

Le candidat au poste d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires doit satisfaire obligatoirement les conditions définies dans les termes de référence y afférents.

III. CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature doit comporter les documents ci-après :

- *Une demande de candidature, au nom du Président du Conseil d'Administration de la STB, présentant le candidat, les motifs de sa candidature et son profil ;*
- *Le curriculum vitae du candidat ;*
- *Une fiche de candidature dûment remplie et signée conformément au modèle en "annexe 1" des présents "Termes de Référence" ;*
- *Une copie de la carte d'identité nationale du candidat ;*
- *Une déclaration sur l'honneur, dûment remplie et signée par le candidat conformément au modèle en "annexe 2" des présents "Termes de Référence", attestant qu'il répond aux critères d'éligibilité prévus par la Décision Générale du Conseil du Marché financier n°23 du 10 mars 2020 relative aux critères et modalités de désignation des membres indépendants au conseil d'administration et au conseil de surveillance et du représentant des actionnaires minoritaires, ainsi que les critères d'éligibilité prévus par le présent appel à candidature ;*
- *Une attestation de propriété des actions justifiant le taux de participation dans le capital de la STB.*

- Les documents justifiant les compétences et les qualifications du candidat (Diplômes universitaires obtenus dans la finance, la comptabilité, les sciences économiques ou juridiques ou les sciences de gestion ;
- Un extrait du casier judiciaire (bulletin n° 3) datant de moins de trois mois à la date du dépôt de dossier de candidature ;
- Un certificat de non-faillite de date récente pour tout candidat ayant, éventuellement, exercé la fonction de dirigeant dans une société.

Tout dossier de candidature ne comportant pas l'un des documents exigés ci-dessus sera automatiquement éliminé.

Le candidat s'engage à remettre à la STB tout document complémentaire qu'elle juge indispensable pour l'appréciation de son dossier de candidature. Les documents demandés doivent parvenir à la Banque par courrier électronique et/ou par lettre recommandée avec accusé de réception, au plus tard dans les cinq jours ouvrables qui suivent l'envoi de la demande de complément d'informations.

Pour toute information ou éclaircissement, les candidats peuvent s'adresser à la STB, par écrit, à l'adresse suivante : e-mail : hosni.kraiem@stb.com.tn

IV. ENVOI DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature doit parvenir au siège social de la STB, par voie postale sous pli fermé recommandé avec accusé de réception ou par rapide poste ou par porteur contre décharge à l'adresse suivante :

SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE
Bureau d'Ordre Central
Rue Hédi Nouira - 1001 Tunis

L'enveloppe extérieure, libellée au nom de Monsieur le Président du Conseil d'Administration de la STB, doit porter la mention apparente suivante :

A ne pas ouvrir
Appel à candidatures - Réf. AC 01/2024
Désignation d'un administrateur représentant
les actionnaires minoritaires
au Conseil d'Administration de la STB

La date limite de la réception des dossiers de candidature est fixée au lundi 26 février 2024

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la banque qui en assume l'entière responsabilité.

TERMES DE REFERENCES

OBJET

Conformément aux dispositions de l'article 47 de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers et l'article 19 de la circulaire n°2021-05 du 19 août 2021 ayant pour objet le cadre de gouvernance des banques et des établissements financiers, le Conseil d'Administration de la Société Tunisienne de Banque (STB) doit comporter un membre représentant les actionnaires minoritaires.

Par conséquent, la STB se propose de désigner par voie d'appel à candidature un administrateur représentant les actionnaires minoritaires, ceux détenant individuellement au plus 0.5% du capital et les institutionnels détenant individuellement au plus 5% du capital, pour siéger dans son Conseil d'Administration.

Le candidat éligible au poste d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires sera désigné pour un mandat de trois (03) ans et qui ne peut être renouvelé qu'une seule fois.

I. CONDITIONS D'ELIGIBILITE

Le candidat éligible au poste d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires doit remplir les conditions énumérées dans les présents termes de références, document à télécharger sur les sites web de la STB BANK, du Conseil du Marché Financier (CMF) et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis (BVMT) et ce à partir sa publication.

I.1. Conditions juridiques

Le candidat au poste d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires doit satisfaire obligatoirement les conditions légales ci-après :

- Être une personne physique jouissant de ses droits civils.
- Satisfaire aux conditions d'honorabilité, d'intégrité, d'impartialité, d'honnêteté, de réputation et de confidentialité ainsi que de compétence et d'expérience adaptées à ses fonctions.
- Ne doit pas être parmi les cas énoncés par l'article 193 du Code des sociétés commerciales, à savoir :
 - les faillis non réhabilités, les mineurs, les incapables et les personnes condamnées à des peines assorties de l'interdiction d'exercer des charges publiques ;
 - les personnes condamnées pour crime, ou délit portant atteinte aux bonnes mœurs ou à l'ordre public, ou aux lois régissant les sociétés, ainsi que les personnes qui en raison de leur charge ne peuvent exercer le commerce ;
 - le fonctionnaire au service de l'administration sauf autorisation spéciale du ministère de tutelle.
- Ne doit pas être parmi les cas énoncés par l'article 60 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers, à savoir :
 - ayant fait l'objet d'un jugement irrévocable pour faux en écriture, pour vol, abus de confiance, extorsion de fonds ou valeurs d'autrui, soustraction commise par dépositaire public, corruption ou évasion fiscale, émission de chèque sans provision, recel des choses obtenues à l'aide de ces infractions ou infraction à la réglementation des changes ou à la

- législation relative à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme ;*
- *ayant fait l'objet d'un jugement irrévocable de faillite ;*
 - *ayant été gérant ou mandataire de sociétés condamnées en vertu des dispositions du code pénal relatives à la banqueroute ;*
 - *ayant fait l'objet d'une sanction de radiation dans l'exercice d'une activité professionnelle régie par un cadre légal ou réglementaire ;*
 - *en vertu d'une sanction infligée par la Banque Centrale de Tunisie ou par l'une des autorités chargées du contrôle du marché financier ou des entreprises d'assurance et de réassurance ou des institutions de microfinance, ayant été révoqué des fonctions d'administration ou de gestion d'une entreprise soumise au contrôle des autorités susvisées ;*
 - *étant établi pour la Banque Centrale de Tunisie, sa responsabilité dans la mauvaise gestion d'une banque ou d'un établissement financier ayant causé des difficultés qui ont rendu nécessaire la soumission de la banque ou l'établissement financier à un plan de résolution ou à la liquidation ;*

I.2. Conditions relatives aux conflits d'intérêts

Le candidat au poste d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires :

- *Doit justifier d'une participation individuelle dans le capital de la STB ne dépassant pas 0,5%.*
- *Ne doit pas avoir de litiges en cours ni d'antécédents judiciaires avec la STB.*
- *Ne doit pas être salarié de la STB.*
- *Ne pas être ou ne pas avoir été au cours des cinq (5) années qui précèdent le dépôt de candidature :*
 - *Président directeur général, Directeur général, directeur général adjoint, ou salarié de STB,*
 - *Président directeur général, directeur général, directeur général adjoint, ou salarié d'une société appartenant au groupe STB.*
- *Ne pas être Président directeur général, directeur général, directeur général adjoint, président du directoire ou directeur général unique d'une société dans laquelle la STB est directement ou indirectement administrateur ou dans laquelle le président du conseil d'administration, le directeur générale directeur général adjoint de la STB (actuel ou l'ayant été depuis cinq ans) ou son salarié, est administrateur.*
- *Ne pas être ascendant ou descendant ou conjoint du :*
 - *Président directeur général, Directeur général ou directeur général adjoint ou salarié de la STB,*
 - *Président directeur général ou directeur général ou directeur général adjoint ou salarié d'une société appartenant au groupe STB.*
- *Ne pas être prestataire de services, notamment conseiller ou banquier, fournisseur ou client de la STB.*

- *Ne pas être, en même temps, membre du conseil d'administration, du conseil de surveillance ou du directoire d'une autre société admise à la cote de la bourse exerce au même secteur d'activité ou d'une société appartenant au même groupe.*
- *Ne pas être président directeur général, directeur général, directeur général adjoint, président du directoire, directeur général unique, mandataire, actionnaire, associé ou salarié d'une société ayant des liens financiers, professionnels, commerciaux ou contractuels avec la STB ou d'une société concurrente.*
- *Ne pas exercer d'activité professionnelle en lien direct ou indirect avec le marché financier et/ou de diffusion d'informations financières ou autres.*
- *Ne pas être membre d'une association dont l'objet a un lien direct ou indirect avec le marché financier.*
- *Ne pas occuper à la fois la fonction de membre de conseil d'administration ou de surveillance d'une banque ou d'une société appartenant au même groupe.*

I.3. Conditions de compétence

Le candidat doit posséder les qualifications requises lui permettant d'accomplir convenablement sa mission de membre du Conseil d'Administration de la STB. Il doit avoir, à cet égard, une compréhension appropriée des différents types d'activités financières importantes de la Banque avec une expérience dans le domaine bancaire ou financier et une capacité d'analyse développée.

A cet égard, le candidat doit, obligatoirement, disposer au moins une maîtrise (ou un diplôme équivalent) dans des spécialités en relation avec la finance ou la comptabilité ou les sciences économiques ou juridiques ou les sciences de gestion et d'une expérience professionnelle minimale de 10 ans dans le domaine bancaire ou financier.

II. CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature doit comporter les documents ci-après :

- *Une demande de candidature, au nom du Président du Conseil d'Administration de la STB, présentant le candidat, les motifs de sa candidature et son profil ;*
- *Le curriculum vitae du candidat ;*
- *Une fiche de candidature dûment remplie et signée conformément au modèle en "annexe 1" des présents "Termes de Référence" ;*
- *Une copie de la carte d'identité nationale du candidat ;*
- *Une déclaration sur l'honneur, dûment remplie et signée par le candidat conformément au modèle en "annexe 2" des présents "Termes de Référence", attestant qu'il répond aux critères d'éligibilité prévus par la Décision Générale du Conseil du Marché financier n°23 du 10 mars 2020 relative aux critères et modalités de désignation des membres indépendants au conseil d'administration et au conseil de surveillance et du représentant des actionnaires minoritaires, ainsi que les critères d'éligibilité prévus par le présent appel à candidature ;*
- *Une attestation de propriété des actions justifiant le taux de participation dans le capital de la STB.*
- *Les documents justifiant les compétences et les qualifications du candidat (Diplômes universitaires obtenus dans la finance, la comptabilité, les sciences économiques ou juridiques ou de gestion) ;*

- Un extrait du casier judiciaire (bulletin n° 3) datant de moins de trois mois à la date du dépôt de dossier de candidature ;
- Un certificat de non-faillite de date récente pour tout candidat ayant, éventuellement, exercé la fonction de dirigeant dans une société.

Tout dossier de candidature ne comportant pas l'un des documents exigés ci-dessus sera automatiquement éliminé.

Le candidat s'engage à remettre à la STB tout document complémentaire qu'elle juge indispensable pour l'appréciation de son dossier de candidature. Les documents demandés doivent parvenir à la Banque par courrier électronique et/ou par lettre recommandée avec accusé de réception, au plus tard dans les cinq jours ouvrables qui suivent l'envoi de la demande de complément d'informations.

Pour toute information ou éclaircissement, les candidats peuvent s'adresser à la STB, par écrit, à l'adresse suivante : e-mail : hosni.kraiem@stb.com.tn

III. ENVOI DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature doit parvenir au siège social de la STB, par voie postale sous pli fermé recommandé avec accusé de réception ou par rapide poste ou par porteur contre décharge à l'adresse suivante :

**SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE
Bureau d'Ordre Central
Rue Hédi Noura - 1001 Tunis**

L'enveloppe extérieure, libellée au nom de Monsieur le Président du Conseil d'Administration de la STB, doit porter la mention apparente suivante :

**A ne pas ouvrir
Appel à candidatures - Réf. AC 01/2024
Désignation d'un administrateur représentant
les actionnaires minoritaires
au Conseil d'Administration de la STB**

La date limite de la réception des dossiers de candidature est fixée au lundi 26 février 2024

IV. CHOIX DES CANDIDATS ET DESIGNATION DU REPRESENTANT DES ACTIONNAIRES MINORITAIRES

Les candidats seront retenus après dépouillement des dossiers parvenus dans les délais fixés dans l'avis d'appel à candidatures sous réserve de satisfaire les conditions d'éligibilité des présents "Termes de Référence". Le dépouillement des dossiers de candidature ainsi que l'élaboration du rapport de dépouillement seront réalisés par un comité ad hoc créé à cet effet.

V. ELECTION DU REPRESENTANT DES INTERETS DES ACTIONNAIRES MINORITAIRES

La STB convoque les actionnaires minoritaires en assemblée élective et ce dans un délai maximum de dix (10) jours qui suivent la clôture de l'appel à candidature,

L'avis de convocation sera publié sur le Bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et sur le site web de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis et ce, vingt-et-un (21) jours au moins avant la tenue de l'assemblée élective.

La STB met à la disposition des actionnaires minoritaires la liste des candidats retenus accompagnée des informations suivantes :

- Nom, prénom et date de naissance,*
- Diplômes et qualifications, activités professionnelles au cours des dix (10) dernières années et notamment les fonctions qu'ils exercent ou ont exercées dans d'autres sociétés,*
- Pourcentage de participation dans le capital.*

L'assemblée élective est présidée par l'actionnaire minoritaire détenant le plus grand nombre d'actions. Le président est assisté de deux scrutateurs et d'un secrétaire désigné par les actionnaires présents, ils forment le bureau de l'assemblée.

Il est établi une feuille de présence contenant le nom des actionnaires minoritaires ou de leur représentant, leur domicile et le nombre d'actions qu'ils détiennent ou qu'ils représentent.

Les actionnaires minoritaires présents ou leurs mandataires doivent procéder à l'émargement de la feuille de présence ; celle-ci est certifiée par le bureau de l'assemblée élective et déposée au siège de la STB à la disposition de tout requérant. Le nombre des actionnaires minoritaires présents ou représentés ainsi que la part du capital social leur revenant seront fixés sur la base de ladite feuille de présence.

L'assemblée élective doit avoir pour ordre du jour unique la désignation du représentant des actionnaires minoritaires. Elle ne délibère valablement sur première convocation que si les actionnaires minoritaires présents ou représentés détiennent au moins le tiers des actions détenues par l'ensemble des actionnaires minoritaires.

A défaut de quorum, une deuxième assemblée est tenue sans qu'aucun quorum ne soit requis. Entre la première et à la deuxième convocation un délai minimum de quinze (15) jours doit être observé.

Au cours de l'assemblée élective, les actionnaires minoritaires doivent élire un seul candidat figurant sur la liste proposée. Nul ne peut prendre part à l'élection du représentant des actionnaires minoritaires, s'il exerce une fonction de direction ou d'administration au sein de la STB.

Pour être élu, le candidat doit avoir obtenu la majorité des voix des actionnaires minoritaires présents ou représentés ayant pris part à l'élection. Si à l'issue de cette élection aucun candidat n'obtient la majorité, un second tour est organisé lors de la même séance. Seuls les trois candidats ayant obtenu le plus grand nombre de voix sont maintenus. Le choix se portera sur le candidat qui obtient le plus grand nombre de voix au second tour.

Tout actionnaire minoritaire peut voter par correspondance ou se faire représenter par toute personne munie d'un mandat spécial. En cas de vote par correspondance, la société doit mettre à la disposition des actionnaires un formulaire spécial à cet effet. Le vote émis de cette manière n'est valable que si la signature apposée au formulaire est légalisée. Le vote par correspondance doit être adressé à la STB par tout moyen laissant une trace écrite. Il n'est tenu compte que des votes reçus par la société avant l'expiration du jour précédant la réunion de l'assemblée élective.

Un procès-verbal des délibérations de l'assemblée élective doit être établi conformément aux dispositions de la décision CMF n°23 du 10 mars 2020 et doit être signé par les membres du bureau.

Le procès-verbal des délibérations doit être déposé au siège social de la STB.

La STB doit sans délai informer le Conseil du Marché Financier du résultat des délibérations de l'assemblée élective des actionnaires minoritaires.

VI. DESIGNATION DU REPRESENTANT DES ACTIONNAIRES MINORITAIRES

Le candidat élu sera ratifié par l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2023.

FICHE DE CANDIDATURE

AU POSTE D'ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LES ACTIONNAIRES MINORITAIRES

Nom et Prénom		
N° CIN (1)	du
Profession / Qualité du candidat (2)		
Nombre d'actions représentées		
Formation Académique CV et Diplômes Obtenus (3)		
Adresse	 Code Postal	
Tél. Fixe	GSM
E-mail	 @	
Autres informations		
Membre de Conseils d'Administration (4)		Oui /_/ Si Oui Nombre : Non /_/	

(1) Joindre une copie de la carte d'identité nationale (CIN)

(2) Joindre les copies des Diplômes.

(3) Joindre les justificatifs de l'expérience professionnelle et le CV détaillé

(4) Joindre les justificatifs des fonctions exercées.

**Signature légalisée
Lu et approuvé**

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) (Nom et Prénom) :.....

N° CIN : délivrée à : le :

Faisant élection de domicile au :

.....

.....,

Candidat(e) au poste de représentant des actionnaires minoritaires en qualité de membre, par voie d'élection, au Conseil d'Administration de la SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE, déclare formellement sur l'honneur :

- Je réponds aux critères d'éligibilité prévus par les termes de références de ce poste,
- Je réponds aux critères d'éligibilité prévus par la Décision Générale du Conseil du Marché financier n°23 du 10 mars 2020 relative aux critères et modalités de désignation des membres indépendants au conseil d'administration et au conseil de surveillance et du représentant des actionnaires minoritaires
- Je ne suis pas frappé des interdictions prévues par l'article 193 du Code des sociétés commerciales, à savoir :
 - être failli(e) non réhabilité(e), mineur(e), incapable et condamné(e) à des peines assorties de l'interdiction d'exercer des charges publiques ;
 - être condamné(e) pour crime, ou délit portant atteinte aux bonnes mœurs ou à l'ordre public, ou aux lois régissant les sociétés, et en raison de ma charge ne peut exercer le commerce ;
 - être fonctionnaire au service de l'administration sauf autorisation spéciale du ministère de tutelle.
- Ne pas être parmi les cas énoncés par l'article 60 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers, à savoir :
 - ayant fait l'objet d'un jugement irrévocable pour faux en écriture, pour vol, abus de confiance, extorsion de fonds ou valeurs d'autrui, soustraction commise par dépositaire public, corruption ou évasion fiscale, émission de chèque sans provision, recel des choses obtenues à l'aide de ces infractions ou infraction à la réglementation des changes ou à la législation relative à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.
 - ayant fait l'objet d'un jugement irrévocable de faillite ;
 - ayant été gérant ou mandataire de sociétés condamnées en vertu des dispositions du code pénal relatives à la banqueroute ;

- *en vertu d'une sanction infligée par la Banque Centrale de Tunisie ou par l'une des autorités chargées du contrôle du marché financier ou des entreprises d'assurance et de réassurance ou des institutions de microfinance, ayant été révoqué des fonctions d'administration ou de gestion d'une entreprise soumise au contrôle des autorités susvisées ;*
- *ayant fait l'objet d'une sanction de radiation dans l'exercice d'une activité professionnelle régie par un cadre légal ou réglementaire ;*
- *étant établi pour la Banque Centrale de Tunisie, sa responsabilité dans la mauvaise gestion d'une banque ou d'un établissement financier ayant causé des difficultés qui ont rendu nécessaire la soumission de la banque ou l'établissement financier à un plan de résolution ou à la liquidation.*

Fait à , le

***Signature légalisée
Lu et approuvé***

FCP BH CEA

SITUATION ANNUELLE ARRETTEE AU 31 DECEMBRE 2023

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ANNUELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2023

I- Rapport sur l'audit des états financiers

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée, et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du fonds « FCP BH CEA » comprenant le bilan au 31 Décembre 2023, ainsi que l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période allant du 01 Janvier 2023 au 31 Décembre 2023, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers font apparaître un total du bilan de **4 350 390** Dinars, un actif net de **4 333 216** Dinars et un résultat net **241 428** Dinars.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds « FCP BH CEA » au 31 décembre 2023, ainsi que de sa performance financière et de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du gestionnaire du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit

3. Observations

Nous attirons l'attention sur la note 3.4 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par le Fonds pour la valorisation du portefeuille des Bons de trésor Assimilables suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes.

Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des bons de trésors assimilables, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces questions.

4. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la société « BH INVEST », gestionnaire du fonds « FCP BH CEA ». Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du Code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds commun de placements dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

5. Responsabilités du Gestionnaire pour les états financiers

Le Gestionnaire du fonds « FCP BH CEA » est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du FCP BH CEA à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe au gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du FCP BH CEA.

6. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, à www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

II- Rapport sur les obligations légales et réglementaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 (nouveau) de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

2. Autres obligations légales et réglementaires

- Au 31 décembre 2023, les disponibilités non utilisées sont en dessus de la limite maximale de 2% des actifs.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant ces questions.

Tunis, le 24 Janvier 2024

Le Commissaire aux Comptes :
LA GENERALE D'AUDIT ET CONSEIL – G.A.C
Chiheb GHANMI

BILAN
Arrêté au 31/12/2023
(Unité : En Dinars)

	Notes	31/12/2023	31/12/2022
<u>ACTIF</u>			
AC 1 - Portefeuille - titres	4-1	4 169 300	3 592 010
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés		2 534 987	2 489 219
b - Obligations et Valeurs assimilées		1 634 313	1 102 791
c - Autres Valeurs		0	0
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités	4-2	180 481	358 070
a - Placements monétaires		0	0
b - Disponibilités	4-3	180 481	358 070
AC 3 - Créances d'exploitation		609	584
AC 4 - Autres actifs		0	0
TOTAL ACTIF		4 350 390	3 950 665
<u>PASSIF</u>			
PA 1 - Opérateurs créditeurs	4-6	9 842	8 096
PA 2 - Autres créditeurs divers	4-7	7 332	5 825
TOTAL PASSIF		17 174	13 921
<u>ACTIF NET</u>			
CP 1 -Capital	4-5	4 119 530	3 785 147
CP 2 - Sommes distribuables		213 686	151 597
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		30	5
b - Sommes distribuables de l'exercice		213 655	151 592
ACTIF NET		4 333 216	3 936 744
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		4 350 390	3 950 665

ETAT DE RESULTAT
Arrêté au 31 Décembre 2023
(Unité : en Dinars)

	Notes	31/12/2023	31/12/2022
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille - titres</u>	4-2	273 869	178 915
a - Dividendes		165 000	138 671
b - Revenus des obligations et valeurs assimilés		108 868	40 244
c - Revenus des autres valeurs		0	0
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	4-4	5 676	8 734
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		279 545	187 649
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	4-8	37 521	30 080
REVENU NET DES PLACEMENTS		242 025	157 569
<u>PR 3 - Autres produits</u>		0	0
<u>CH 2 - Autres charges</u>	4-9	13 044	10 156
RESULTAT D'EXPLOITATION		228 981	147 413
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		-15 325	4 179
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		213 655	151 592
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		15 325	-4 179
* Variation des +/- values potentielles sur titres		-205 251	4
* +/- values réalisées sur cession des titres		224 823	162 574
* Frais de négociation des titres		-7 124	-9 043
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		241 428	300 949

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Arrêté au 31 Décembre 2023

(Unité : en Dinars)

	31/12/2023	31/12/2022
<u>AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant des opérations d'exploitation</u>		
a - Résultat d'exploitation	228 981	147 413
b - Variation des +/- valeurs potentielles sur titres	-205 251	4
c - +/- valeurs réalisées sur cession de titres	224 823	162 574
d - Frais de négociation de titres	-7 124	-9 043
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>	165 892	133 225
<u>AN 3 - Transaction sur le capital</u>		
a - Souscriptions	1 237 492	3 225 906
* Capital	1 199 000	3 126 500
* Régularisation des sommes non distrib.	-2 994	-8 137
* Régularisation des sommes distrib.	41 486	107 543
b - Rachats	916 557	2 589 126
* Capital	881 300	2 467 100
* Régularisation des sommes non distrib.	-7 229	30 578
* Régularisation des sommes distrib.	42 486	91 448
VARIATION DE L'ACTIF NET	396 472	804 504
<u>AN 4 - Actif Net</u>		
a - En début de l'exercice	3 936 744	3 132 240
b - En fin de l'exercice	4 333 216	3 936 744
<u>AN 5 - Nombre de parts</u>		
a - En début de l'exercice	38 054	31 460
b - En fin de l'exercice	41 231	38 054
VALEUR LIQUIDATIVE	105,096	103,452
AN 6 TAUX DE RENDEMENT	5,44%	7,78%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS

Arrêtés au 31 Décembre 2023

(Unité en Dinars Tunisiens)

1. Présentation du Fonds

« FCP BH CEA » est un fonds commun de placement de type distribution appartenant à la catégorie des fonds mixtes. Le fonds est régi par le Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi N° 2011-83 du 24 Juillet 2001 tel que modifié et complété par les textes subséquents et ses textes d'application.

Le fonds « FCP BH CEA » est dédié exclusivement aux personnes physiques titulaires de comptes Epargnes en Actions « CEA », remplissant les conditions d'éligibilité au dégrèvement fiscal au titre du CEA, et acceptant un haut niveau de risque.

« FCP BH CEA » a reçu l'agrément du CMF le 15 Juin 2017 avec pour principal objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le fonds a été constitué le 10 Novembre 2017, et l'ouverture au public a eu lieu le 18 Décembre 2017.

2. Référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2023 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers.

L'exercice comptable commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre. Exceptionnellement, le premier exercice du fonds s'étend du 10 Novembre 2017, date de constitution du fonds, au 31 Décembre 2018.

3. Principes comptables appliqués :

Les états financiers ont été établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués pour l'élaboration des états financiers du fonds sont les suivants :

3.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions admises à la cote sont pris en comptes en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les bons de trésor assimilables sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2. Evaluation des placements en actions admises à la cote

Les actions admises à la cote sont évaluées à leur valeur de marché. La valeur de marché correspond au cours moyen pondéré du jour de calcul de la valeur liquidative, ou de la date antérieure la plus récente.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation à retenir est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas, et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Lorsqu'un titre donné n'a fait l'objet ni de demande ni d'offre pendant un nombre significatif de séances de bourse consécutives, on doit considérer s'il est approprié de maintenir le titre à son dernier cours d'évaluation. Il en est également de même lorsque la quantité des titres détenus pourrait avoir, compte tenu des volumes régulièrement traités sur le marché, une incidence significative sur les cours.

Lorsque des critères objectifs du marché justifieraient l'abandon de ce cours comme base d'évaluation, une décote doit être appliquée au dernier cours boursier pour se rapprocher au mieux de la valeur probable de négociation du titre.

A titre indicatif, cette décote pourrait se baser sur les critères suivants :

- La physionomie de la demande et / ou de l'offre potentielle sur le titre ;
- La valeur mathématique du titre ;
- Le rendement du titre ;
- L'activité de la société émettrice, le niveau de distribution de dividendes ;
- Le degré de dilution du titre ;
- La quantité des titres détenus et l'historique des transferts sur le titre.

3.3 Evaluation des droits attachés aux actions

Les droits attachés aux actions admises à la cote (droit préférentiel de souscription et droit d'attribution) sont évalués conformément aux règles d'évaluation des actions c'est à dire à la valeur de marché.

3.4 Evaluation des placements en Bons de Trésor Assimilables

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en Bons de Trésor Assimilables émis par le Trésor et négociables sur le marché financier sont évalués, postérieurement à leurs comptabilisations initiales :

- À la valeur de marché lorsqu'ils ont fait l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'ils n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent et ce, compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle du titre.
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent

que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Parmi les conditions qui pourraient justifier l'évaluation des Bons de Trésor Assimilables émis par le Trésor et négociables sur le marché financier à leur valeur actuelle, il y a lieu de citer une variation significative du taux de rémunération des placements similaires récemment émis.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres).
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouverts à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

Le fonds « FCP BH CEA » dispose de la souche BTA 8% novembre 2025 qui est prise en charge et valorisée selon la courbe des taux.

Il est à noter aussi que les titres de l'Emprunt National 2022 n'est pas pris en charge par la courbe des taux et donc sont valorisés à la valeur de marché étant donné qu'ils font l'objet de cotation au niveau du marché secondaire des titres de créance.

3.5 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que « somme non distribuable ». Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4. Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat

4.1 Note sur le portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2023 à **4 169 300** Dinars, contre un solde de **3 592 010** Dinars au 31/12/2022, et se détaille ainsi :

Désignation du titre	ISIN	Nombre de titres au 31/12/2023	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2023	% Actif	% Actif Net
Actions cotées		401 647	2 883 563	2 534 982	58,27%	58,50%
ASSAD	TN0007140015	49 000	125 816	40 719	0,94%	0,94%
CARTHAGE CEMENT	TN0007400013	57 838	122 472	114 230	2,63%	2,64%
EURO-CYCLES	TN0007570013	19 205	398 812	304 111	6,99%	7,02%
ICF	TN0003200755	2 114	178 562	148 221	3,41%	3,42%
ONE TECH HOLDING	TN0007530017	3 305	27 572	29 249	0,67%	0,68%
POLINA GROUPE HOLDING	TN0005700018	9 770	105 595	73 939	1,70%	1,71%
SAH	TN0007610017	24 278	237 901	193 908	4,46%	4,47%
SERVI	TN0007340011	17 000	34 495	3 740	0,09%	0,09%
SFBT	TN0001100254	30 000	433 865	370 950	8,53%	8,56%
SMART TUNISIE	TNQPQXRODTH8	10 340	197 651	170 993	3,93%	3,95%
SOTRAPIL	TN0006660013	5 752	75 801	84 802	1,95%	1,96%
SOTUVER	TN0006560015	13 773	97 389	165 772	3,81%	3,83%
TEL NET HOLDING	TN0007440019	37 023	302 326	286 373	6,58%	6,61%
TPR	TN0007270010	21 778	98 426	108 084	2,48%	2,49%
TUNISAIR	TN0001200401	43 049	20 681	18 942	0,44%	0,44%
TUNIS-RE	TN0007380017	34 096	249 097	245 491	5,64%	5,67%
UNIMED	TN0007720014	23 326	177 104	175 458	4,03%	4,05%
Obligations de l'état		24 153	1 579 421	1 634 313	37,57%	37,72%
BTA 8% NOVEMBRE 2025	TNOXRGYG8RL8	500	486 750	490 712	11,28%	11,32%
EMP NAT 2022 T3 CB TF	TNRGVSC8DE36	1 500	150 000	153 289	3,52%	3,54%
EMP NAT 2022 T3 CB TV	TN0JN6PVVH38	1 500	150 000	153 588	3,53%	3,54%
EMP NAT 2023 T1 CB TF	TNCGJF5TW027	1 500	150 000	160 246	3,68%	3,70%
EMP NAT 2023 T1 CB TV	TN3C6DVEWM76	1 500	150 000	160 194	3,68%	3,70%
EMP NAT 2023 T2 CB TF	TNCR2TMAK1K8	2 000	200 000	209 725	4,82%	4,84%
EMP NAT 22 T2 CA TF	TNJ1M1ZAWYG5	14 057	133 589	140 603	3,23%	3,24%
EMP NAT 22 T2 CB TV	TNFOOWIRG8H7	750	75 000	78 354	1,80%	1,81%
EMP NAT 22 T2 CBTF	TNQVHB5WZ2K2	846	84 082	87 602	2,01%	2,02%
Droits rattachés aux actions		4	4	4	0,00%	0,00%
BT DA 1/5 100522	TNYHLWKDE9D7	4	4	4	0,00%	0,00%
Total Général		425 804	4 462 988	4 169 300	95,84%	96,22%

Les entrées en portefeuille titres au cours de l'exercice 2023 se détaillent ainsi :

Désignation	Coût d'acquisition
Actions de sociétés admises à la cote et droits rattachés	1 245 444
Emprunt national	500 000
Total	1 745 444

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2023 se détaillent ainsi :

Désignation	Coût d'acquisition	Prix de cession	Plus ou moins-values réalisées
Actions de sociétés admises à la cote et droits rattachés	993 953	1 292 950	298 997
Total	993 953	1 292 950	298 997

4.2 Note sur les revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **273 869** Dinars au 31/12/2023, contre **178 915** Dinars au 31/12/2022, et se détaillent ainsi :

Désignation	31/12/2023	31/12/2022
Dividendes des actions	165 000	138 671
Revenus des titres de l'Etat	108 868	40 244
Total	273 869	178 915

4.3 Note sur les disponibilités

Le solde de ce poste s'élève à **180 481** Dinars au 31/12/2023, contre **358 070** Dinars au 31/12/2022 et se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2023	31/12/2022
Compte courant de gestion	100 260	358 070
Sommes à l'encaissement	104 231	0
Sommes à régler	-24 010	0
Total	180 481	358 070

4.4 Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires totalisent **8 734** Dinars 31/12/2023, contre **5 057** Dinars au 31/12/2022 et se détaillent ainsi :

Désignation	31/12/2023	31/12/2022
Intérêts sur les avoirs bancaires	5 676	8 734
Total	5 676	8 734

4.5 Note sur le capital

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2023 se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2023	31/12/2022
Capital au début de l'exercice		
Montant	3 785 147	3 010 926
Nombre de titres	38 054	31 460
Nombre de porteurs de parts	144	115
Souscriptions réalisées		
Montant (Nominal)	1 199 000	3 126 500
Régul. des sommes non distribuables	-2 994	-8 137
Nombre de titres émis	11 990	31 265
Rachats effectués		
Montant (Nominal)	881 300	2 467 100
Régul. des sommes non distribuables	-7 229	30 578
Nombre de titres rachetés	8 813	24 671
Autres effets sur le capital		
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	-205 251	4
Plus ou moins-values réalisées sur cession des titres	224 823	162 574
Frais de négociation des titres	-7 124	-9 042
Capital au 31 Décembre		
Montant	4 119 530	3 785 147
Nombre de titres	41 231	38 054
Nombre de porteurs de parts	127	144

4.6 Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2023 à **9 842** Dinars, contre **8 096** Dinars au 31/12/2022 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2023	31/12/2022
Rémunération du gestionnaire à payer	6 327	5 205
Rémunération du dépositaire à payer	2 109	1 735
Rémunération du distributeur à payer	1 406	1 157
Total	9842	8096

4.7 Autres Créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2023 à **7 332** Dinars, contre **5 825** Dinars au 31/12/2022 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2023	31/12/2022
Honoraires commissaire aux comptes	6 921	5 496
Redevances CMF à payer	412	329
Total	7 332	5 825

4.8 Charges de gestion des placements

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire, du gestionnaire et du distributeur.

Les charges de gestion des placements s'élèvent à **37 521** Dinars au 31/12/2023, contre **30 080** Dinars au 31/12/2022, et se détaillent ainsi :

Désignation	31/12/2023	31/12/2022
Rémunération du gestionnaire	24 120	19 337
Rémunération du dépositaire	8 040	6 446
Rémunération du distributeur	5 360	4 297
Total	37 521	30 080

4.9 Autres charges

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel ainsi que les honoraires du commissaire aux comptes et les impôts et taxes.

Les autres charges s'élèvent à **13 044** Dinars au 31/12/2023, contre **10 156** Dinars au 31/12/2022, et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2023	31/12/2022
Redevances CMF	4 504	3 611
Honoraires commissaire aux comptes	8 345	6 455
Impôts et taxes	180	90
Autres charges	14	0
Total	13 044	10 156

5. Autres Informations

5.1 Données par part

Données par part	2023	2022	2021	2020
Revenus des placements	6,780	4,931	4,817	2,315
Charges de gestion des placements	0,910	0,790	0,795	0,678
Revenus net des placements	5,870	4,141	4,021	1,637
Autres produits	0,000	0,000	0,000	0,000
Autres charges	0,316	0,267	0,189	0,305
Résultat d'exploitation (1)	5,554	3,874	3,832	1,332
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,372	0,110	0,023	0,119
Sommes distribuables de l'exercice	5,182	3,984	3,855	1,451
Variation des plus (ou moins) values potentielles	-4,978	0,000	-2,272	0,986
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	5,453	4,272	3,036	1,822
Frais de négociation	-0,173	-0,238	-0,264	-0,273
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	0,302	4,035	0,500	2,535

Résultat net de l'exercice (1) + (2)	5,856	7,908	4,332	3,867
Résultat non distribuable de l'exercice	0,302	4,035	0,500	2,535
Régularisation du résultat non distribuable	0,144	-0,273	-0,281	-0,364
Sommes non distribuables de l'exercice	0,446	3,762	0,219	2,171
Distribution de dividendes	3,983	3,856	1,451	2,167
Valeur liquidative	105,096	103,452	99,563	96,940
Nombre de parts	41 231	38 054	31 460	26 6577

5.2 Ratios de gestion des placements

Libellé	2023	2022	2021	2020
Actif Net Moyen	4 503 928	3 611 819	3 001 136	2 171 575
Charges de gestion des placements/Actif net moyen	0,83%	0,83%	0,83%	0,83%
Autres charges /Actif net moyen	0,29%	0,28%	0,20%	0,37%
Résultat distribuable de l'exercice /Actif net moyen	5,08%	4,08%	4,02%	1,64%

5.3 Rémunération du gestionnaire

La gestion de FCP BH CEA est confiée à l'établissement gestionnaire BH INVEST. La mission du gestionnaire du fonds comprend à titre énonciatif les tâches suivantes :

- Assurer l'ensemble des tâches relatives à la gestion financière, administrative et comptable conformément aux dispositions légales et réglementaires.
- Mettre à la disposition du FCP l'ensemble de ses moyens humains et matériels pour gérer au mieux son portefeuille titres en essayant de saisir les meilleures opportunités de placement, d'acquisition ou de cession de titres.
- Communiquer quotidiennement la valeur liquidative des parts du FCP au Conseil du Marché Financier et au distributeur.
- Mettre à la disposition des porteurs de parts dans le délai légal suivant la clôture de l'exercice du fonds, les états financiers certifiés du FCP, accompagnés du rapport du commissaire aux comptes et du rapport de gestion ;
- Tenir le registre des porteurs de parts du FCP,
- Fournir toutes informations et documents justificatifs réclamés par le dépositaire pour lui permettre de s'acquitter de sa mission de vérification et de contrôle.

En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire BH INVEST perçoit une rémunération de 0,45% HT de l'actif net par an. Cette rémunération, décomptée jour par jour, est réglée trimestriellement à terme échu.

5.4 Rémunération du dépositaire

La BH BANK est désignée dépositaire exclusif des actifs du FCP BH CEA et ce en vertu d'une convention conclue entre BH INVEST et la BH BANK.

Le dépositaire est investi des fonctions suivantes :

- La conservation des actifs du FCP
- Le contrôle de la régularité des décisions du gestionnaire du FCP
- L'intervention de façon particulière à certaines étapes de la vie du FCP ;

En rémunération de ses services de dépositaire, la BH BANK perçoit une rémunération forfaitaire annuelle de 1.000 Dinars HT au cours de la première année de démarrage du fonds, et une rémunération annuelle de 0,15% HT de l'actif net du fonds à partir de la deuxième année.

Cette rémunération, décomptée jour par jour, est supporté par le FCP. Elle est réglée trimestriellement à terme échu.

5.5 Rémunération du distributeur

Les souscriptions et rachats se font auprès des points de vente de la BH BANK avec laquelle le gestionnaire est lié par une convention de distribution.

En rémunération de ses services de distributeur du FCP, la BH BANK perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT de l'actif net du fonds.

Cette rémunération, décomptée jour par jour, est supporté par le FCP. Elle est réglée trimestriellement à terme échu.

SICAV ENTREPRISE

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2023

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

ARRETES AU 31 DECEMBRE 2023

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons procédé à l'examen limité des états financiers trimestriels ci-joints de la société SICAV ENTREPRISE SA, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2023 faisant ressortir un total de 29 026 780 dinars, ainsi que l'état de résultat faisant apparaître un gain de 454 876 dinars et l'état de variation de l'actif net faisant ressortir un actif net de 28 996 040 dinars pour le trimestre clos à cette date, et les notes annexes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de SICAV ENTREPRISE SA arrêtés au 31 décembre 2023, ainsi que de sa performance

financière et de la variation de l'actif net pour le trimestre clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

Observation

Nous attirons votre attention sur l'observation suivante :

- ✓ La note 2.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Tunis, le 31 décembre 2024

Le Commissaire aux Comptes :
Cabinet Masmoudi d'audit et conseils
Walid MASMOUDI

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2023**(Montants exprimés en dinars tunisiens)**

	Note	31/12/2023	31/12/2022
<u>ACTIF</u>			
<u>Portefeuille-titres</u>			
Obligations et valeurs assimilées	3.1	14 056 201	13 899 484
Titres OPCVM	3.2	1 439 613	-
		15 495 814	13 899 484
<u>Placements monétaires et disponibilités</u>			
Placements monétaires	3.3	10 259 859	3 197 472
Disponibilités	3.4	3 271 107	2 864 612
		13 530 966	6 062 084
TOTAL ACTIF		29 026 780	19 961 568
<u>PASSIF</u>			
Opérateurs créditeurs	3.5	24 968	49 218
Autres créditeurs divers	3.6	5 772	2 161
TOTAL PASSIF		30 740	51 379
Capital	3.7	27 549 537	19 100 853
Sommes distribuables	3.8	1 446 503	809 336
Sommes distribuables des exercices antérieurs		247	95
Sommes distribuables de l'exercice en cours		1 446 256	809 241
ACTIF NET		28 996 040	19 910 189
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		29 026 780	19 961 568

ETAT DE RESULTAT

PERIODE ALLANT DU 1er OCTOBRE 2023 AU 31 DECEMBRE 2023

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Du 01/10/2023 au 31/12/2023	Du 01/01/2023 au 31/12/2023	Du 01/10/2022 au 31/12/2022	Du 01/01/2022 au 31/12/2022
<u>Revenus du portefeuille-titres</u>		234 249	813 433	183 908	755 718
Dividendes		-	-	-	-
Revenus des obligations et valeurs assimilées	4.1	234 249	813 433	183 908	755 718
<u>Revenus des placements monétaires</u>	4.2	279 325	798 981	93 152	373 422
<i>Total des revenus des placements</i>		513 574	1 612 414	277 060	1 129 140
<u>Charges de gestion des placements</u>	4.3	<76 660>	<256 436>	<49 218>	<217 980>
<i>Revenu net des placements</i>		436 914	1 355 978	227 842	911 160
Autres charges	4.4	<16 590>	<50 003>	<6 779>	<30 400>
<i>Résultat d'exploitation</i>		420 324	1 305 975	221 063	880 760
_ Régularisation du résultat d'exploitation		<149 150>	140 281	6 597	<71 519>
<i>Sommes distribuables de la période</i>		271 174	1 446 256	227 660	809 241
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		149 150	<140 281>	<6 597>	71 519
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		<62 097>	<97 494>	8 848	<32 140>
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres		96 649	200 216	19 026	133 010
<i>Résultat net de la période</i>		454 876	1 408 697	248 937	981 630

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

PERIODE ALLANT DU 1er OCTOBRE 2023 AU 31 DECEMBRE 2023

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Du 01/10/2023 au 31/12/2023	Du 01/01/2023 au 31/12/2023	Du 01/10/2022 au 31/12/2022	Du 01/01/2022 au 31/12/2022
<u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>454 876</u>	<u>1 408 697</u>	<u>248 937</u>	<u>981 630</u>
Résultat d'exploitation	420 324	1 305 975	221 063	880 760
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	<62 097>	<97 494>	8 848	<32 140>
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	96 649	200 216	19 026	133 010
- <u>Distributions de dividendes</u>	-	<809 138>	-	<845 550>
<u>Transactions sur le capital</u>	<3 470 023>	<u>8 486 292</u>	<u>126 400</u>	<2 323 565>
Souscriptions	6 117 411	62 926 814	6 049 247	59 092 298
Capital	5 835 321	60 211 795	5 807 163	57 262 545
Régularisation des sommes non distribuables	20 152	108 814	25 096	138 186
Régularisation des sommes distribuables	261 938	2 606 205	216 988	1 691 567
Rachats	<9 587 434>	<54 440 522>	<5 922 847>	<61 415 863>
Capital	<9 144 580>	<51 875 994>	<5 688 165>	<59 506 561>
Régularisation des sommes non distribuables	<31 735>	<98 653>	<24 292>	<146 212>
Régularisation des sommes distribuables	<411 119>	<2 465 875>	<210 390>	<1 763 090>
<u>Variation de l'actif net</u>	<3 015 147>	9 085 851	375 337	<2 187 485>
<u>Actif net</u>				
En début de la période	32 011 187	19 910 189	19 534 852	22 097 674
En fin de la période	28 996 040	28 996 040	19 910 189	19 910 189
- <u>Nombre d'actions</u>				
En début de la période	295 682	183 692	182 542	205 378
En fin de la période	263 857	263 857	183 692	183 692
<u>Valeur liquidative</u>	109,893	109,893	108,389	108,389
<u>Taux de rendement annualisé</u>	5,98%	5,45%	5,09%	4,56%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

1 – PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société SICAV ENTREPRISE est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire de type distribution, régie par le Code des Organismes de Placement Collectif.

Elle a été créée le 2 mai 2005 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion et la distribution des actions de la SICAV sont assurées par la société TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT.

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds de la SICAV.

La société SICAV ENTREPRISE bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 janvier 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés, En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

2 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 décembre 2023 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers, ils ont été établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leurs valeurs de réalisation.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la société pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

2.2 Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2023, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 »

La société ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 »

2.3 Evaluation des autres placements

Les titres OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative à la date d'arrêté. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable.

Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires comprennent les billets de trésorerie, les certificats de dépôt et les bons du trésor à court terme émis sur le marché monétaire. Ces valeurs sont évaluées à la date d'arrêté à leur valeur nominale déduction faite des intérêts précomptés non courus.

2.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5 Opérations de pensions livrées

- **Titres mis en pension**

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ». La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ». Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension. Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées. Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique spécifique de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- **Titres reçus Pension**

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ». Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat parmi les revenus des placements monétaires sous une rubrique distincte « Revenus de prises en pension ».

2.6 Capital

Le capital est augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

2.7 Le résultat net de la période

Le résultat net de la période est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres et des placements monétaires, diminué des charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins-values réalisées et/ou potentielles sur titres diminué des frais de négociation.

2.8 Sommes distribuables de la période

Les sommes distribuables de la période correspondent au résultat d'exploitation de la période majoré ou diminué de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

3 – NOTES SUR LE BILAN

3.1 Obligations et valeurs assimilées :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2023 se détaille comme suit :

Obligations de sociétés

<u>Code isin</u>	<u>Désignation du titre</u>	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% Actif</u>
TN0003400330	AB SUBORDONNE 08 B	3 000	75 000	77 582	0,27%
TN0007780067	ABC 2020-1 CA TF	8 042	321 680	336 607	1,16%
TN0003400405	AMEN BANK SUB 2010	2 000	26 580	27 208	0,09%
TNDE9EH7SA12	AMEN BANK SUB 2023-2 CA TF	5 000	500 000	506 810	1,75%
TNL8PGUB9C93	AMEN BANK SUB 2023-2 CA TV	15 000	1 500 000	1 520 512	5,24%
TN0003600509	ATB 2007/1 D	2 000	72 000	75 457	0,26%
TN0003600640	ATB SUB 2017 CAT.A TV TMM+2.05	3 000	115 200	125 526	0,43%
TNBWI945JEA5	ATL 2023-2 CB TF	5 000	500 000	509 173	1,75%
TN0006610430	ATTIJARI LEASING 2016-C 7.85%	5 000	100 000	105 216	0,36%
TN4J4VCBM140	ATTIJARI LEASING 2022-1 CA TF	5 000	400 000	408 831	1,41%
TN0001900844	BH 2009	5 000	38 000	38 004	0,13%
TN0003100674	BNA SUBORDONNE 2009	25 000	165 501	170 755	0,59%
TN0001300607	BTE 2010 B	3 500	122 500	124 161	0,43%
TN0004620142	BTK 2009 CAT.D	1 500	52 500	54 580	0,19%
TN0002601029	STB 2008/2	3 000	37 500	39 195	0,14%
TN0002101962	TL 2017-1 - CAT.B - TF 7.80%	5 000	100 000	103 546	0,36%
TN0002102069	TL SUB 2018 - CAT. A TF 10.60	2 969	58 344	64 149	0,22%
TN0002102101	TLF 2019-1 CA TF	5 000	100 000	104 660	0,36%
TN0002102135	TLF 2020-1 CA TF	15 000	600 000	641 097	2,21%
TN0002102150	TLF 2021-1 TF	2 000	120 000	126 641	0,44%
TN99P72UERY9	TLF 2023-1 TF	5 220	522 000	551 973	1,90%
TN0003900230	UIB 2009/1 TR B	5 000	33 100	33 774	0,12%
TN0003900248	UIB 2009/1 TR C	15 000	450 000	459 667	1,58%
TN0003900271	UIB 2011/1 TR B	4 000	160 000	162 820	0,56%
TNR4CLXNS261	WIFAK BANK 2022-2 CA TF	4 600	460 000	493 140	1,70%
Total obligations de sociétés			6 629 905	6 861 084	23,64%
Emprunt national					
TN0008000838	EMPRUNT NATIONAL T1 2021 CB TF	14 000	1 400 000	1 449 146	4,99%
TN0008000887	EMPRUNT NATIONAL T2 2021 CA TF	18	164	175	0,00%
TN0008000895	EMPRUNT NATIONAL T2 2021 CB TF	10 000	1 000 000	1 024 303	3,53%
TNZBXQU5RZ91	EMPRUNT NATIONAL T3 2021 CA TF	11 060	106 102	108 921	0,38%
TNVE955M6R90	EMPRUNT NATIONAL T3 2023 CB TF	7 800	780 000	798 262	2,75%
TNRS9CVT3SJ7	EMPRUNT NATIONAL T3 2023 CB TV	5 200	520 000	532 038	1,83%
TNWRCVSYL730	EMPRUNT NATIONAL T4 2022 CB TF	6 000	600 000	605 192	2,08%
TN7PM93UZP50	EMPRUNT NATIONAL T4 2022 CB TV	4 000	400 000	403 679	1,39%
Total emprunt national			4 806 266	4 921 716	16,96%
Bons du trésor assimilables					
TN0008000622	BTA 11 MARS 2026 6.3%	1 235	1 135 011	1 261 101	4,34%
TN0008000598	BTA 12 JANVIER 2024 6.00%	966	940 252	1 012 300	3,49%
Total bons du trésor assimilables			2 075 263	2 273 401	7,83%
Total obligations et valeurs assimilées			13 511 434	14 056 201	48,42%

3.2 Titres OPCVM :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2023 se détaille comme suit :

TN0002100998	TUNISIE SICAV	12 359	1 396 780	1 439 613	4,96%
	Total OPCVM		1 396 780	1 439 613	4,96%
	Total		14 908 214	15 495 814	53,38%

3.3 Placements monétaires :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2023 se détaille comme suit :

	<u>Désignation du titre</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% Actif</u>	
	Certificats de dépôts					
TNTG6JXHGS35	TSB au 31/01/2024-50J-9.99%	500 000	494 526	496 716	1,71%	
TN5A641BVU23	TSB au 23/01/2024-40J-9.99%	500 000	495 609	497 585	1,71%	
	Total émetteur TSB	1 000 000	990 135	994 301	3,43%	
TN1XA8LHZ339	BT au 07/01/2024-10J-8.99%	1 500 000	1 497 011	1 498 206	5,17%	
	Total émetteur BT	1 500 000	1 497 011	1 498 206	5,17%	
	BIAT au 05/01/2024-10J-8.99%	1 500 000	1 497 011	1 498 805	5,16%	
	Total émetteur BIAT	1 500 000	1 497 011	1 498 805	5,16%	
TN9ZM36DM9X4	AMEN BANK au 08/01/2024-344J-8.99%	500 000	499 004	499 303	1,72%	
	Total émetteur AMEN BANK	500 000	499 004	499 303	1,72%	
TNAUB1NGUO20	QNB au 10/01/2024-20J-9.49%	500 000	497 902	499 056	1,72%	
TNB7CI5UJMB4	QNB au 11/01/2024-20J-9.99%	500 000	497 792	498 896	1,72%	
TNG0DSRSCSH0	QNB au 08/01/2024-10J-9.99%	500 000	498 893	499 225	1,72%	
TNM1MURYKLB6	QNB au 17/01/2024-40J-9.99%	1 000 000	991 217	996 487	3,43%	
	Total émetteur QNB	2 500 000	2 485 804	2 493 664	8,59%	
	Total certificats de dépôts	7 000 000	6 968 965	6 984 279	24,07%	
	BTCT					
TN67G6AEOIA0	BTC 13 SEMAINES 13/02/2024	26 000	25 454	25 682	0,09%	
TNKNX25HM8W2	BTC 13 SEMAINES 19/03/2024	556 000	544 318	545 629	1,88%	
	Total BTCT	582 000	569 772	571 311	1,97%	
	Créances sur opérations de pensions livrées					
	Prise en pension de 1 807 titres BTA avril 2028, 6,7%, BIAT au 02/01/2024-8J-8,99%	1 700 011	1 700 011	1 702 982	5,87%	
	Prise en pension de 1 062 titres BTA avril 2028, 6,7%, BIAT au 10/01/2024-12J-8,99%	1 000 538	1 000 538	1 001 287	3,45%	
	Total créances sur opérations de pensions livrées	2 700 549	2 700 549	2 704 269	9,32%	
	Total placements monétaires			10 239 286	10 259 859	35,35%

3.4 Disponibilités :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2023 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
Amen Bank Pasteur	1 836 511	1 616 351
Amen Bank Med V	1 525 705	1 164 869
BIAT	840	-
ATB compte de placement	34	34
Comptes à terme*	27 000	-
Liquidation émissions/rachats	<130 385>	76 176
Intérêts courus sur dépôt à vue et compte à terme	14 252	8 978
Retenue à la source sur intérêts courus sur dépôt à vue et compte à terme	<2 850>	<1 796>
	<u>3 271 107</u>	<u>2 864 612</u>

*Les comptes à termes se détaillent comme suit :

<u>Caractéristique</u>	<u>Montant</u>
BIAT au 30/01/2024-92J-9,00%	9 000
BIAT au 28/03/2024-91J-8,99%	18 000
Total comptes à terme	27 000

3.5 Opérateurs créditeurs :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2023 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
Frais de distribution à payer	18 726	36 914
Frais de gestion à payer	6 242	12 304
	<u>24 968</u>	<u>49 218</u>

3.6 Autres créditeurs divers :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2023 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
Redevances CMF à payer	2 497	1 694
Retenues à la source à payer	2 486	-
Contribution sociale de solidarité à payer	400	200
TCL à payer	389	267
	<u>5 772</u>	<u>2 161</u>

3.7 Capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 se détaillent comme suit :

Capital au 1^{er} janvier 2023

Montant	19 100 853
Nombre de titres	183 692
Nombre d'actionnaires	163

Souscriptions réalisées

Montant	60 211 795
Nombre de titres	579 054
Nombre d'actionnaires entrants	18

Rachats effectués

Montant	<51 875 994>
Nombre de titres	498 889
Nombre d'actionnaires sortants	27

Autres mouvements

Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	<97 494>
Plus ou moins-value réalisées sur cession de titres	200 216
Régularisations des sommes non distribuables	10 161

Capital au 31 décembre 2023

Montant	27 549 537
Nombre de titres	263 857
Nombre d'actionnaires	154

3.8 Sommes distribuables :

Les sommes distribuables au 31 décembre 2023 se détaillent comme suit :

<u>Désignations</u>	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
Résultat d'exploitation	1 305 975	880 760
Régularisation du résultat d'exploitation	140 281	<71 519>
Sommes distribuables des exercices antérieurs	247	95
	<u>1 446 503</u>	<u>809 336</u>

4 – NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

4.1 Revenus des obligations et valeurs assimilées :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2023 se détaille comme suit :

	<u>Période du</u> <u>01/10/2023 au</u> <u>31/12/2023</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2023 au</u> <u>31/12/2023</u>	<u>Période du</u> <u>01/10/2022 au</u> <u>31/12/2022</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2022 au</u> <u>31/12/2022</u>
Intérêts sur obligations	200 130	597 171	71 258	437 270
Intérêts sur BTA	34 119	216 262	112 650	318 448
	234 249	813 433	183 908	755 718

4.2 Revenus des placements monétaires :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2023 se détaille comme suit :

	<u>Période du</u> <u>01/10/2023 au</u> <u>31/12/2023</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2023 au</u> <u>31/12/2023</u>	<u>Période du</u> <u>01/10/2022 au</u> <u>31/12/2022</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2022 au</u> <u>31/12/2022</u>
Revenus de prise en pension	168 207	425 377	41 117	167 209
Intérêts sur certificats de dépôt	89 217	310 624	44 763	149 220
Intérêts sur dépôt à vue et comptes à terme	11 367	49 788	7 084	55 393
Intérêts sur BTCT	10 534	13 192	188	1 600
	279 325	798 981	93 152	373 422

4.3 Charges de gestion des placements :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2023 se détaille comme suit :

	<u>Période du</u> <u>01/10/2023 au</u> <u>31/12/2023</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2023 au</u> <u>31/12/2023</u>	<u>Période du</u> <u>01/10/2022 au</u> <u>31/12/2022</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2022 au</u> <u>31/12/2022</u>
Rémunérations du distributeur	57 495	192 327	36 913	163 485
Rémunérations du gestionnaire	19 165	64 109	12 305	54 495
	76 660	256 436	49 218	217 980

4.4 Autres charges :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2023 se détaille comme suit :

	<u>Période du</u> <u>01/10/2023 au</u> <u>31/12/2023</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2023 au</u> <u>31/12/2023</u>	<u>Période du</u> <u>01/10/2022 au</u> <u>31/12/2022</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2022 au</u> <u>31/12/2022</u>
Redevances CMF	7 665	25 642	4 922	21 797
Autres retenues	7 457	19 542	1 097	5 398
TCL	1 393	4 219	710	3 005
Contribution sociale de solidarité	75	600	50	200
	16 590	50 003	6 779	30 400

5 – Rémunération du gestionnaire, du distributeur et du dépositaire :

La gestion de la société SICAV ENTREPRISE est confiée à TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT. Le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,25% TTC calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La distribution la société SICAV ENTREPRISE est confiée à TUNISIE VALEURS. En contrepartie, le distributeur perçoit une rémunération de 0,75% TTC calculée sur la base de l'actif net quotidien.

L'AMEN BANK assure les fonctions de dépositaire pour la société SICAV ENTREPRISE. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de la société, d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement des rachats aux actionnaires sortants.

En contrepartie de ses services, l'AMEN BANK perçoit une rémunération annuelle calculée sur la base de l'actif net et prise en charge par TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT.

STRATEGIE ACTIONS SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2023

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2023

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons procédé à l'examen limité des états financiers trimestriels ci-joints de la société STRATEGIE ACTIONS SICAV SA, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2023 faisant ressortir un total de 1 045 514 DT, ainsi que l'état de résultat faisant apparaître un gain de 19 832 DT, et l'état de variation de l'actif net faisant ressortir un actif net de 1 033 668 DT pour le trimestre clos à cette date, et les notes annexes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de STRATEGIE ACTIONS SICAV SA arrêtés au 31 décembre 2023, ainsi que de sa performance financière et de la variation de l'actif net pour le trimestre clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

Observations

Nous attirons votre attention sur les observations suivantes :

- ✓ La note 2.3 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

- ✓ La note 3.6 qui détaille le mouvement sur le capital du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ces questions.

Tunis, le 31 janvier 2024
Le Commissaire aux Comptes :
ECC MAZARS
Borhen CHEBBI

BILAN DE STRATEGIE ACTIONS SICAV SA
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2023
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

		Note	31/12/2023	31/12/2022
<u>ACTIF</u>				
<u>Portefeuille-titres</u>				
	Actions et droits rattachés		169 088	376 155
	Obligations et valeurs assimilées		573 900	586 400
	Titres OPCVM		51 689	61 857
		3.1	794 677	1 024 412
<u>Placements monétaires et disponibilités</u>				
	Placements monétaires	3.2	86 386	39 747
	Disponibilités	3.3	164 451	234 491
			250 837	274 238
TOTAL ACTIF			1 045 514	1 298 650
<u>PASSIF</u>				
	Opérateurs créditeurs	3.4	4 142	5 122
	Autres créditeurs divers	3.5	7 704	7 234
TOTAL PASSIF			11 846	12 356
Capital		3.6	1 010 265	1 263 531
Sommes distribuables		3.7	23 403	22 763
	Sommes distribuables des exercices antérieurs		-	-
	Sommes distribuables de l'exercice en cours		23 403	22 763
ACTIF NET			1 033 668	1 286 294
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET			1 045 514	1 298 650

ETAT DE RESULTAT DE STRATEGIE ACTIONS SICAV SA
PERIODE ALLANT DU 1er OCTOBRE 2023 AU 31 DECEMBRE 2023

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Du 01/10/2023 au 31/12/2023	Du 01/01/2023 au 31/12/2023	Du 01/10/2022 au 31/12/2022	Du 01/01/2022 au 31/12/2022
Revenus du portefeuille-titres		8 560	45 798	8 723	49 686
Dividendes	4.1	-	11 752	-	14 991
Revenus des obligations et valeurs assimilées	4.2	8 560	34 046	8 723	34 695
Revenus des placements monétaires	4.3	2 195	6 551	1 513	5 601
<i>Total des revenus des placements</i>		10 755	52 349	10 236	55 287
Charges de gestion des placements	4.4	<4 142>	<18 149>	<5 121>	<21 713>
Revenu net des placements		6 613	34 200	5 115	33 574
Autres charges	4.5	<2 299>	<9 571>	<2 260>	<9 779>
Résultat d'exploitation		4 314	24 629	2 855	23 795
Régularisation du résultat d'exploitation		<268>	<1 226>	<305>	<1 032>
Sommes distribuables de la période		4 046	23 403	2 550	22 763
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		268	1 226	305	1 032
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		40 352	2 894	18 538	78 514
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres		<24 342>	7 385	<2 046>	<92 412>
Frais de négociation de titres		<492>	<2 154>	<407>	<2 318>
Droit de sortie		-	-	-	776
Résultat net de la période		19 832	32 754	18 940	8 355

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET DE STRATEGIE ACTIONS SICAV SA

PERIODE ALLANT DU 1er OCTOBRE 2023 AU 31 DECEMBRE 2023

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Du 01/10/2023 au 31/12/2023	Du 01/01/2023 au 31/12/2023	Du 01/10/2022 au 31/12/2022	Du 01/01/2022 au 31/12/2022
<u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>19 832</u>	<u>32 754</u>	<u>18 940</u>	<u>8 355</u>
Résultat d'exploitation	4 314	24 629	2 855	23 795
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	40 352	2 894	18 538	78 514
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	<24 342>	7 385	<2 046>	<92 412>
Frais de négociation de titres	<492>	<2 154>	<407>	<2 318>
Droit de sortie	-	-	-	776
<u>Distributions de dividendes</u>	-	<19 511>	-	<30 398>
<u>Transactions sur le capital</u>	<22 647>	<265 869>	<17 688>	<450 267>
<u>Souscriptions</u>	<u>122 212</u>	<u>122 212</u>	-	-
Capital	118 869	118 869	-	-
Régularisation des sommes non distribuables	584	584	-	-
Régularisation des sommes distribuables	2 759	2 759	-	-
<u>Rachats</u>	<144 859>	<388 081>	<17 688>	<450 267>
Capital	<143 083>	<380 820>	<17 723>	<447 529>
Régularisation des sommes non distribuables	1 251	<24>	340	7 277
Régularisation des sommes distribuables	<3 027>	<7 237>	<305>	<10 015>
<u>Variation de l'actif net</u>	<2 815>	<252 626>	1 252	<472 310>
<u>Actif net</u>				
- En début de la période	1 036 483	1 286 294	1 285 042	1 758 604
- En fin de la période	1 033 668	1 033 668	1 286 294	1 286 294
<u>Nombre d'actions</u>				
- En début de la période	466	574	582	776
- En fin de la période	455	455	574	574
<u>Valeur liquidative</u>	2 271,797	2 271,797	2 240,930	2 240,930
<u>Taux de rendement annualisé</u>	8,49%	3,15%	5,92%	1,12%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

ARRETES AU 31 DECEMBRE 2023

(Montants exprimés en dinars)

1 – PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société STRATEGIE ACTIONS SICAV SA est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte, de type distribution, régie par le Code des Organismes de Placement Collectif.

Elle a été créée le 29 décembre 2005 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion du portefeuille titres de la SICAV est assurée par la société SMART ASSET MANAGEMENT.

TUNISIE VALEURS a été désignée distributeur exclusif des titres de la SICAV.

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds de la SICAV.

La société STRATEGIE ACTIONS SICAV SA bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

2 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 décembre 2023 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers.

Ils ont été établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leurs valeurs de réalisation.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la société pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue,

selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2023 ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Les titres OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative à la date d'arrêt.

2.3 Evaluation des autres placements

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2023, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 ».

La société détient au 31/12/2023 une souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 valorisée à la valeur actuelle sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines. Compte tenu des spécificités des OPCVM, ce changement de méthodes comptable a été appliqué d'une manière prospective depuis l'exercice clos le 31 décembre 2020.

2.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leurs valeurs comptables. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5 Capital social

Le capital social est augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

2.6 Le résultat net de la période

Le résultat net de la période est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres et des placements monétaires diminué des charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins-values réalisées et/ou potentielles sur titres diminué des frais de négociation.

2.7 Sommes distribuables de la période

Les sommes distribuables de la période correspondent au résultat d'exploitation de la période majoré ou diminué de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

3 – NOTES SUR LE BILAN

3.1 Portefeuille titres :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2023 se détaille comme suit :

A- Actions et droits rattachés

<u>Code ISIN</u>	<u>Désignation du titre</u>	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% Actif</u>
TN0007830011	ASSURANCES MAGHREBIA	500	26 366	26 227	2,51%
TN0007400013	CARTHAGE CEMENT	8 500	15 289	16 789	1,61%
TN0003200755	I.C.F	275	24 059	19 283	1,84%
TN0007530017	ONE TECH HOLDING	3 200	26 811	28 322	2,71%
TN0007740012	SAM	5 600	23 315	24 468	2,34%
TN0001100254	SFBT	2 200	26 984	27 205	2,60%
TN0001400704	SPDIT SICAF	810	6 898	6 886	0,66%
TN0004100202	TUNINVEST-SICAR	1 000	10 639	9 001	0,86%
TN0003900107	UIB	421	10 724	10 907	1,04%
	Total actions et droits rattachés		171 085	169 088	16,17%

B- Obligations et valeurs assimilées

Obligations de sociétés

TN0002601029	STB 2008/2	2 000	25 613	26 477	2,53%
Total obligations de sociétés			25 613	26 477	2,53%

Bons du trésor assimilables

TN0008000747	BTA 13 MAI 2027 7.2%	567	508 252	547 423	52,36%
Total bons du trésor assimilables			508 252	547 423	52,36%
Total obligations et valeurs assimilées			533 865	573 900	54,89%

C- Titres OPCVM

TN3A42G7RE72	FCP SMART TRACKER FUND	50	49 817	51 689	4,71%
Total OPCVM			49 817	51 689	4,71%
Total			754 767	794 677	75,77%

3.2 Placements monétaires :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2023 se détaille comme suit :

BTCT

TNQCYB6ZHJ26	BTC 13 SEMAINES 31/01/2024, 8,3%	87 000	86 320	86 386	8,26%
Total BTCT		87 000	86 320	86 386	8,26%
Total placements monétaires			86 320	86 386	8,26%

3.3 Disponibilités :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2023 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
Amen Bank Pasteur	176 334	225 022
Intérêts courus sur dépôt à vue	796	1 561
Retenue à la source sur intérêts dépôt à vue	<159>	<312>
Vente titres à encaisser	1 397	9 543
Achats de titres à régler	<13 917>	<1 323>
	164 451	234 491

3.4 Opérateurs créditeurs :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2023 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
Rémunérations du distributeur exclusif à payer	1 850	2 535
Rémunérations du dépositaire à payer	1 500	1 500
Rémunérations du gestionnaire à payer	792	1 087
	4 142	5 122

3.5 Autres créditeurs divers :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2023 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
Honoraires du commissaire aux comptes à payer	7 082	6 911
Contribution sociale de solidarité à payer	400	200
Retenue à la source à payer	129	-
Redevances CMF à payer	80	108
TCL à payer	13	15
	<u>7 704</u>	<u>7 234</u>

3.6 Capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 se détaillent comme suit :

Capital au 1^{er} janvier 2023

Montant	1 263 531
Nombre de titres	574
Nombre d'actionnaires	23

Souscriptions réalisées

Montant	118 869
Nombre de titres	54
Nombre d'actionnaires entrants	2

Rachats effectués

Montant	<380 820>
Nombre de titres	173
Nombre d'actionnaires sortants	12

Autres mouvements

Frais de négociation de titres	<2 154>
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	2 894
Plus ou moins-value réalisées sur cession de titres	7 385
Régularisations des sommes non distribuables	560

Capital au 31 décembre 2023

Montant	1 010 265
Nombre de titres	455
Nombre d'actionnaires	13

**A la date de la signature de notre rapport sur les états financiers trimestriels arrêtés au 31 décembre 2023, le capital de STRATEGIE ACTIONS SICAV est de 1 027 271 dinars, qui demeure supérieur au capital minimum prévu par l'article 3 du code des OPC qui est de 1 million de dinars tunisiens.*

3.7 Sommes distribuables :

Les sommes distribuables au 31 décembre 2023 se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
Résultat d'exploitation	24 629	23 795
Régularisation du résultat d'exploitation	<1 226>	<1 032>
	<u>23 403</u>	<u>22 763</u>

4 – NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

4.1 Dividendes :

Le solde de cette rubrique pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 se détaille comme suit :

	<u>Période du</u> <u>01/10/2023 au</u> <u>31/12/2023</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2023 au</u> <u>31/12/2023</u>	<u>Période du</u> <u>01/10/2022 au</u> <u>31/12/2022</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2022 au</u> <u>31/12/2022</u>
Dividendes	-	11 752	-	14 991
	<u>-</u>	<u>11 752</u>	<u>-</u>	<u>14 991</u>

4.2 Revenus des obligations et valeurs assimilées :

Le solde de cette rubrique pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 se détaille comme suit :

	<u>Période du</u> <u>01/10/2023 au</u> <u>31/12/2023</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2023 au</u> <u>31/12/2023</u>	<u>Période du</u> <u>01/10/2022 au</u> <u>31/12/2022</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2022 au</u> <u>31/12/2022</u>
Intérêts sur BTA	8 231	32 659	8 232	32 659
Intérêts sur obligations	329	1 387	491	2 036
	<u>8 560</u>	<u>34 046</u>	<u>8 723</u>	<u>34 695</u>

4.3 Revenus des placements monétaires :

Le solde de cette rubrique pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 se détaille comme suit :

	<u>Période du</u> <u>01/10/2023 au</u> <u>31/12/2023</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2023 au</u> <u>31/12/2023</u>	<u>Période du</u> <u>01/10/2022 au</u> <u>31/12/2022</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2022 au</u> <u>31/12/2022</u>
Intérêts sur dépôt à vue	666	3 425	1 513	5 601
Intérêts sur BTC	1 529	3 126	-	-
	<u>2 195</u>	<u>6 551</u>	<u>1 513</u>	<u>5 601</u>

4.4 Charges de gestion des placements :

Le solde de cette rubrique pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 se détaille comme suit :

	<u>Période du</u> <u>01/10/2023 au</u> <u>31/12/2023</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2023 au</u> <u>31/12/2023</u>	<u>Période du</u> <u>01/10/2022 au</u> <u>31/12/2022</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2022 au</u> <u>31/12/2022</u>
Rémunérations du distributeur	1 851	8 540	2 535	11 034
Rémunérations du dépositaire	1 500	5 950	1 500	5 950
Rémunérations du gestionnaire	791	3 659	1 086	4 729
	4 142	18 149	5 121	21 713

4.5 Autres charges :

Le solde de cette rubrique pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 se détaille comme suit :

	<u>Période du</u> <u>01/10/2023 au</u> <u>31/12/2023</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2023 au</u> <u>31/12/2023</u>	<u>Période du</u> <u>01/10/2022 au</u> <u>31/12/2022</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2022 au</u> <u>31/12/2022</u>
Honoraires commissaire aux comptes	1 829	7 248	1 795	7 776
Redevances CMF	248	1 102	322	1 375
Autres retenues	91	379	36	234
Contribution sociale de solidarité	100	600	75	200
TCL	31	242	32	194
	2 299	9 571	2 260	9 779

5 - Rémunération du gestionnaire, du distributeur et du dépositaire :

La gestion de la société STRATEGIE ACTIONS SICAV est confiée à SMART ASSET MANAGEMENT ; celle-ci est chargée des choix des placements de la société. En contrepartie, le gestionnaire perçoit annuellement 30% de la commission globale de gestion calculée à hauteur de 1% TTC sur l'actif net placé en obligations et en valeurs monétaires et 1,5% TTC sur l'actif net placé en actions. En plus de la commission précitée, le gestionnaire perçoit 75% de la commission de surperformance s'élevant à 10% de la différence entre le rendement annuel réalisé et le rendement minimum exigé, équivalent au taux moyen du marché monétaire brut, majoré d'une prime de risque arrêtée par le conseil d'administration à la fin de chaque période et fixée à 2%.

La distribution et la gestion administrative et comptable de la société STRATEGIE ACTIONS SICAV sont confiées à TUNISIE VALEURS. En contrepartie, le distributeur exclusif perçoit annuellement 70% de la commission globale de gestion calculée à hauteur de 1% TTC sur l'actif net placé en obligations et en valeurs monétaires et 1,5% TTC sur l'actif net placé en actions. En plus de la commission précitée, TUNISIE VALEURS perçoit 25% de la commission de surperformance

s'élevant à 10% de la différence entre le rendement annuel réalisé et le rendement minimum exigé, équivalent au taux moyen du marché monétaire brut, majoré d'une prime de risque arrêtée par le conseil d'administration à la fin de chaque période et fixée à 2%.

L'AMEN BANK assure les fonctions de dépositaire pour la société STRATEGIE ACTIONS SICAV.

Elle est notamment chargée à ce titre :

- De conserver les titres et les fonds de la société.
- D'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement des rachats aux actionnaires sortants.

En contrepartie de ses services, l'AMEN BANK perçoit annuellement une rémunération de 0,05% HT calculée sur la base de l'actif net avec un minimum de 5 000 DT HT et un plafond de 15 000 DT HT.

TUNISO EMIRATIE SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DÉCEMBRE 2023

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA COMPOSITION DE L'ACTIF NET ET LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 31 DÉCEMBRE 2023

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société TUNISO EMIRATIE SICAV (TES) pour la période allant du premier Janvier au 31 Décembre 2023, tels qu'annexés au présent rapport, et faisant apparaître un total Bilan de 121 607 150 DT et un résultat de la période de 2 138 712 DT.

Introduction :

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de la Société TES, comprenant le bilan au 31 Décembre 2023, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois se terminant à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers trimestriels, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers trimestriels.

Etendue de l'examen :

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité aux données financières. L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendons compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

Opinion :

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels de la société « TES » arrêtés au 31 Décembre 2023, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie

Paragraphe d'observation :

- La note 3.2 des états financiers décrit la nouvelle méthode adoptée par la société TUNISO EMIRATIE SICAV pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Autres obligations légales et réglementaires

- Les emplois en titres émis par « AMEN BANK » représentent au 31 Décembre 2023 10.54 % du total actif, se situant ainsi au-dessus du seuil de 10% fixé par l'article 29 de la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placements collectifs.

- Les emplois en valeurs mobilières représentent 99,91 % de l'actif total au 31 Décembre 2023 dépassant ainsi le plafond de 80% prévu par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 et l'article 11 du règlement de CMF relatif aux OPCVM.
- Les emplois en liquidités et quasi liquidité représentent 0,08 % de l'actif total au 31 Décembre 2023. Cette proportion est en dessous du seuil de 20% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette question.

Tunis, le 31/01/2024

Le Commissaire aux Comptes :
La Générale d'Audit et Conseil – G.A.C
Chiheb GHANMI

BILAN
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	31/12/2023	31/12/2022
Portefeuille-titres	4	117 218 139	138 429 093
Obligations et valeurs assimilées		114 137 026	135 466 463
Tires des Organismes de Placement Collectif		3 081 113	2 962 629
Placements monétaires et disponibilités		4 375 867	28 872 584
Placements monétaires	5	4 275 831	28 025 052
Disponibilités		100 036	847 532
Créances d'exploitation	6	13 144	86 232
TOTAL ACTIF		121 607 150	167 387 908
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	7	274 750	199 166
Autres créditeurs divers	8	64 076	87 719
TOTAL PASSIF		338 826	286 885
ACTIF NET			
Capital	9	113 300 642	156 560 580
Sommes distribuables			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		1 027	810
Sommes distribuables de l'exercice en cours		7 966 655	10 539 634
ACTIF NET		121 268 324	167 101 023
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		121 607 150	167 387 908

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Période du 01/10 au 31/12/2023	Période du 01/01 au 31/12/2023	Période du 01/10 au 31/12/2022	Période du 01/01 au 31/12/2022
Revenus du portefeuille-titres	10	2 125 670	9 216 305	2 421 507	9 548 425
Revenus des obligations et valeurs assimilées		2 125 670	9 142 224	2 421 507	9 350 214
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		0	74 081	0	198 211
Revenus des placements monétaires	11	149 406	965 171	827 931	3 185 628
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		2 275 076	10 181 476	3 249 438	12 734 052
Charges de gestion des placements	12	(130 041)	(578 929)	(190 938)	(746 603)
REVENU NET DES PLACEMENTS		2 145 036	9 602 547	3 058 500	11 987 450
Autres charges	13	(55 621)	(250 428)	(78 951)	(322 166)
RESULTAT D'EXPLOITATION		2 089 415	9 352 119	2 979 549	11 665 284
Régularisation du résultat d'exploitation		(445 237)	(1 385 465)	(1 584 033)	(1 125 650)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		1 644 178	7 966 655	1 395 516	10 539 634
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		445 237	1 385 465	1 584 033	1 125 650
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		9 847	(158 139)	(13 998)	(142 128)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		39 450	111 910	79 735	352 178
Frais de négociation de titres		0	0	0	0
RESULTAT DE LA PERIODE		2 138 712	9 305 890	3 045 286	11 875 334

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Période du 01/10 au 31/12/2023	Période du 01/01 au 31/12/2023	Période du 01/10 au 31/12/2022	Période du 01/01 au 31/12/2022
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	2 138 712	9 305 890	3 045 286	11 875 334
Résultat d'exploitation	2 089 415	9 352 119	2 979 549	11 665 284
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	9 847	-158 139	-13 998	-142 128
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	39 450	111 910	79 735	352 178
Frais de négociation de titres	0	0	0	0
DISTRIBUTIONS DES DIVIDENDES	0	-3 095 576	0	-3 594 606
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	-7 016 823	-52 043 014	-26 523 684	-14 954 338
Souscriptions				
- Capital	15 010 039	168 477 722	28 746 333	224 754 955
- Régularisation des sommes non distribuables	-5 800	-85 506	30 166	151 701
- Régularisation des sommes distribuables	927 076	7 427 747	1 636 152	9 027 230
Rachats				
- Capital	-21 583 338	-211 712 545	-53 652 727	-231 743 374
- Régularisation des sommes non distribuables	7 573	106 619	-63 294	-183 344
- Régularisation des sommes distribuables	-1 372 372	-16 257 051	-3 220 314	-16 961 505
VARIATION DE L'ACTIF NET	-4 878 110	-45 832 700	-23 478 398	-6 673 609
ACTIF NET				
En début de période	126 146 434	167 101 023	190 579 421	173 774 632
En fin de période	121 268 324	121 268 324	167 101 023	167 101 023
NOMBRE D'ACTIONS				
En début de période	1 189 378	1 553 054	1 800 403	1 622 457
En fin de période	1 124 172	1 124 172	1 553 054	1 553 054
VALEUR LIQUIDATIVE	107,873	107,873	107,595	107,595
TAUX DE RENDEMENT	1,71%	6,57%	1,65%	6,44%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

TUNISO EMIRATIE SICAV est une société d'investissement à capital variable obligataire de type distribution régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif, Elle a été créée le 29 Janvier 2007 à l'initiative de la « BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier en date du 8 Novembre 2006.

Elle a pour objet la gestion au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable « TUNISO EMIRATIE SICAV » bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés, En revanche, les revenus des titres de placement (intérêts) qu'elle encaisse, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%, conformément aux dispositions de l'article 17 de la Loi n° 2020-46 du 23 décembre 2020, portant loi de finances pour l'année 2021

La « Banque de Tunisie et des Emirats » assure les fonctions de distributeur et de dépositaire de fonds et de titres.

TUNISO EMIRATIE SICAV a obtenu l'agrément du CMF N°03-2015 du 30 janvier 2015 pour assurer la distribution de ses propres actions.

En conséquence la distribution des titres de TUNISO EMIRATIE SICAV est assurée à partir du 06 avril 2015 par la « Banque de Tunisie et des Emirats » et la SICAV elle-même.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 Décembre 2023, sont établis conformément au système comptable des entreprises et notamment les normes NC16, NC 17 et NC 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par la SICAV.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus pour leur montant net de retenues à la source.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement de coupon.

3.2 Evaluation, en date d'arrêt, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2023, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société TUNISO EMIRATIE SICAV ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

3.3 Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués en date d'arrêté à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue selon le cas une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable, elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4 Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable.

La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue selon le cas une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable, elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.6 Traitement des opérations de pension livrée

- **Titres mis en pension**

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

- **Titres reçus en pension**

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ».

». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires » et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

NOTE 4 : PORTEFEUILLE-TITRES :

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2023 à **117 218 139 DT** et se détaille ainsi:

	Désignation	Garant	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2023	% Actif net	Intérêts courus/+ou- V potentiel
Code ISIN	Obligations & valeurs assimilées			109 046 530	114 137 026	94,12%	5 090 496
	Obligations			59 179 180	62 350 056	51,41%	3 170 876
TN0003400405	AB-2010_15A_31/08		5 000	66 450	68 030	0,06%	1 580
TN0003400405	AB-2010_15A_31/08		2 000	26 580	27 212	0,02%	632
TN0003400348	AB-S-2009_15A_30/09_A		15 000	99 300	100 400	0,08%	1 100
TN0003400355	AB-S-2009_15A_30/09_B		15 000	99 300	101 085	0,08%	1 785
TN0003400561	AB-S-2017-1_7A_30/04_C		5 000	500 000	520 702	0,43%	20 702
TN0003400561	AB-S-2017-1_7A_30_04_C		5 000	500 000	520 702	0,43%	20 702
TN0003400660	AB-S-2020-3_5A_12_02_B		20 000	1 200 000	1 278 157	1,05%	78 157
TN0003400678	AB-S-2020-3_7A_12_02_C		50 000	5 000 000	5 332 734	4,40%	332 734
TN0003400694	AB-S-2021-1_10A_30_04_B		20 000	1 600 000	1 692 905	1,40%	92 905
TN0003400686	AB-S-2021-1_7A_30_04_A		30 000	3 000 000	3 172 584	2,62%	172 584
TN0007780075	ABC TUNISIE2020-1_7A_22/06_B		10 000	800 000	838 811	0,69%	38 811
TN0007780075	ABC TUNISIE2020-1_7A_22_06_B		20 000	1 600 000	1 677 622	1,38%	77 622
TN0003600582	ATB2009-B2_20A_20/05		10 000	399 700	411 349	0,34%	11 649
TN0004700704	ATL2017-1_7A_15/03_C		5 000	100 000	104 978	0,09%	4 978
TN0004700746	ATL2017-2_7A_02/03_C		5 000	200 000	210 600	0,17%	10 600
TN0004700712	ATL-S-2017-2_7A_16/10		3 000	60 000	60 798	0,05%	798
TN0004700811	ATL2020-1_5A_16/10_A		55 000	2 200 000	2 238 138	1,85%	38 138
TN6KZZZEJ5N2	ATL2021_1_5A_13/01_F		10 000	800 000	859 420	0,71%	59 420
TNFUHZ3R7VR5	ATL2021_1_7A_13/01_F		20 000	2 000 000	2 151 645	1,77%	151 645
TNNW3558ZUL9	ATL 2022-1_7A_17/10_B		40 000	4 000 000	4 068 442	3,35%	68 442
TN0006610430	ATTIJARI LEASING2016_7A_03/03_		3 000	60 000	63 130	0,05%	3 130
TN0001900836	BH2009_15A_31/12_A		10 000	76 000	76 015	0,06%	15
TN0PID0RGAE6	BH SUB 2021_2_7A_19/10_C		20 000	2 000 000	2 029 438	1,67%	29 438
TNA4HARL4UU5	BH SUB 2021_2_7A_19/10_D		20 000	2 000 000	2 035 229	1,68%	35 229
TNHD4NKEWF69	BIAT-S-2022-1_10A_03_06_G		20 000	2 000 000	2 106 085	1,74%	106 085
TN4IAOG1Z7S3	BIAT-S-2022-1_7A_03_06_E		40 000	4 000 000	4 208 463	3,47%	208 463
TN0001300607	BTE2010_20A_17/09_B		20 000	700 000	709 488	0,59%	9 488
TN0001300680	BTE2019_7A_10/01_B		5 000	400 000	435 893	0,36%	35 893
TN0004620134	BTK2009-C_15A_26/02		10 000	132 900	140 826	0,12%	7 926
TN0004620142	BTK2009-D_20A_26/02		5 000	175 000	181 933	0,15%	6 933
TN0004201471	CIL2020-1		15 000	450 000	452 789	0,37%	2 789

TN0007310410	HL2017-2_7A_10/07_B	3 000	60 000	61 802	0,05%	1 802
TN0007310410	HL2017-2_7A_10_07_B	2 000	40 000	41 201	0,03%	1 201
TN0007310444	HL2017-3_7A_26_01_B	10 000	400 000	424 592	0,35%	24 592
TN0007310493	HL2018-2_5A_25_02_A	2 000	40 000	43 127	0,04%	3 127
TN0007310501	HL2018-2_7A_25_02_B	3 000	180 000	194 065	0,16%	14 065
TN0007310543	HL2020-2_5A_13_11_B	50 000	2 000 000	2 022 706	1,67%	22 706
TN0007310543	HL2020-2_5A_1311_B	20 000	800 000	809 082	0,67%	9 082
TN0007310568	HL2020-3_5A_2901_B	30 000	1 800 000	1 936 942	1,60%	136 942
TNJQTACHIQQ5	HL2022-1_7A_25/03	30 000	3 000 000	3 181 220	2,62%	181 220
TN0002601029	STB2008-2_16A_18/02	15 000	187 500	195 968	0,16%	8 468
TN0002601045	STB2010-1_15A_23/03_B	3 000	39 870	41 182	0,03%	1 312
TN0002601045	STB2010-1_15A_23/03_B	2 000	26 580	27 454	0,02%	874
TN0002601193	STB-S-2019-1_5A_29/11_E	10 000	1 000 000	1 449 088	1,19%	449 088
TNL6Z2LXMEP5	STB-S-2021-1_5A_31_01_D	50 000	5 000 000	5 343 260	4,41%	343 260
TN0006610430	TL2016-2_7A_01/03_B	3 000	60 000	63 150	0,05%	3 150
TN0002101962	TL2017-1_7A_07/06_B	5 000	100 000	103 546	0,09%	3 546
TN0002101988	TL2017-2_7A_08/02_B	15 000	600 000	635 262	0,52%	35 262
TN0002102010	TL2018-1_7A_07/05_B	10 000	400 000	417 135	0,34%	17 135
TN0002102150	TLF2020-1_5A_15/04_TF	20 000	1 200 000	1 266 405	1,04%	66 405
TN0002102135	TLF2020-1_5A_28/05	10 000	400 000	422 110	0,35%	22 110
TN0002102135	TLF2020-1_5A_28/05_B	10 000	400 000	422 110	0,35%	22 110
TN0002102143	TLF2020-S_5A_29/01	15 000	900 000	968 139	0,80%	68 139
TNZSBU7F6WY7	TLF2021-S_5A_28/10	10 000	600 000	608 354	0,50%	8 354
TNYJL6N2AEP6	TLF2022-1_5A_08/04	10 000	800 000	844 989	0,70%	44 989
TNXIY8MEDJE3	TLF2022-2_5A_21/10_TF	20 000	1 600 000	1 625 180	1,34%	25 180
TN0003900248	UIB2009-1C_20A_17/07	30 000	900 000	919 334	0,76%	19 334
TN0003900263	UIB2011-1B_20A_26/08	5 000	200 000	203 525	0,17%	3 525
TN0003900263	UIB2011-1B_20A_26/08	5 000	200 000	203 525	0,17%	3 525
	Emprunt national		45 000 000	46 598 924	38,42%	1 598 924
TN0008000838	EMP NAT-2021 CAT B	20 000	20 000 000	20 700 153	17,07%	700 153
TN0008000846	EMP NAT-2021 CAT C	14 000	14 000 000	14 495 677	11,95%	495 677
TN4A4WPDZOC1	EMP NAT-2022-3 CAT C	30 000	3 000 000	3 067 357	2,53%	67 357
	EMP NAT-2022-CC-TF-2T	70 000	7 000 000	7 293 770	6,01%	293 770
	EMP NAT-2022-CC-TF-2T	10 000	1 000 000	1 041 967	0,86%	41 967
	Bons du trésor assimilables		4 867 350	5 188 045	4,28%	320 695
TN0008000366	BTA 6% AVRIL 2024	1 300	1 257 850	1 302 761	1,07%	44 911
TN0008000622	BTA 6,30% MARS 2026	500	485 950	517 071	0,43%	31 121
TN0008000580	BTA 6,30% OCTOBRE 2026	500	458 500	510 323	0,42%	51 823
TN0008000606	BTA 6,7% AVRIL 2028	2 800	2 665 050	2 857 891	2,36%	192 841
	Titres OPCVM		2 912 206	3 081 113	2,54%	168 907
	Actions des SICAV		1 822 222	1 964 856	1,62%	142 634
TN0003600418	SANADETT SICAV	1 219	132 128	137 128	0,11%	5 000

TN0003900164	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV		15 579	1 690 094	1 827 728	1,51%	137 634
				1 089 984	1 116 257	0,92%	26 273
	Parts des FCP						
	FCP HELION SEPTIM		9 255	1 004 240	1 029 480	0,85%	25 240
TN9APUZ8DQV0	FCP HELION MONEO		806	85 744	86 777	0,07%	1 033
	TOTAL			111 958 736	117 218 139	96,66%	5 259 404
				Pourcentage par rapport à l'actif		96,39%	

Les BTA en portefeuille, au 31/12/2023, correspondent à des souches émises avant le 31/12/2017. Ils sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement linéaire, à partir du 29/01/2018, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Le montant de cet étalement constant, s'élevant au 31/12/2023, à **160 807 dinars** constitue une plus-value potentielle portée en capitaux propres et intégrée dans le calcul du résultat net de la période.

NOTE 5 : PLACEMENTS MONÉTAIRES ET DISPONIBILITÉS :

5.1. Placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2023 à : **4 275 831 DT** et se détaille ainsi :

Code ISIN	Désignation	Garant	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2023	% Actif net	Intérêts courus	
	Billets de trésorerie		4 000 000	4 275 831	3,53%	275 831	
TNMJ98GP6832	BIT_ENDA_4000_9.1%_20/01/2024_1090J		4 000 000	4 275 831	3,53%	275 831	
	Total		4 000 000	4 275 831	3,53%	275 831	
	Pourcentage par rapport à l'actif					3,52%	

5.2. Valeurs mobilières détenues détaillées par émetteur/garant :

Au bilan, les valeurs mobilières détenues par la société TES et figurant parmi les composantes des rubriques "Portefeuille-Titres" et "Placement monétaires", totalisent au 31 Décembre 2023 une valeur comptable de **121 493 971 DT**, soit **99,91 %** du total actif. Elles se détaillent, par émetteur, comme suit :

Emetteur/Garant	Obligations	BTA	Titres d'OPCVM	Billets de trésorerie	Total	% Actif
ETAT	0	5 188 045	0	0	5 188 045	4,27%
AB	12 814 511 (1)	0	0	0	12 814 511	10,54%
ABC	2 516 433	0	0	0	2 516 433	2,07%
ATB	411 349	0	0	0	411 349	0,34%
ATL	9 694 021	0	0	0	9 694 021	7,97%
ATTIJARI LEASING	63 130	0	0	0	63 130	0,05%
BH	4 140 682	0	0	0	4 140 682	3,40%
BIAT	6 314 549	0	0	0	6 314 549	5,19%
BTE	1 145 380	0	0	0	1 145 380	0,94%

BTK	322 760	0	0	0	322 760	0,27%
CIL	452 789	0	0	0	452 789	0,37%
ENDA	0	0	0	4 275 831	4 275 831	3,52%
FCP HELION SEPTIM	0	0	1 029 480	0	1 029 480	0,85%
FCP HELION MONEO	0	0	86 777	0	86 777	0,07%
HL	8 714 736	0	0	0	8 714 736	7,17%
INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	0	0	1 827 728	0	1 827 728	1,50%
SANADETT SICAV	0	0	137 128	0	137 128	0,11%
STB	7 056 953	0	0	0	7 056 953	5,80%
TL	7 376 380	0	0	0	7 376 380	6,07%
UIB	1 326 384	0	0	0	1 326 384	1,09%
EMP NAT	46 598 925	0	0	0	46 598 925	38,32%
Total	108 948 981	5 188 045	3 081 113	4 275 831	121 493 971	99,91%

(1) Billets de trésorerie émis par le groupe scolaire RENE DESCARTES et avalisé par BTE.

NOTE 6 : CRÉANCES D'EXPLOITATION

Le solde de ce poste au 31/12/2023 égale à **13 144 DT**, contre : **86 232 DT** au 31/12/2022 et se détaille comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Intérêts des dépôts à vue à recevoir	13 144	86 232
Retenues à la source / B.T. A	0	0
Total	13 144	86 232

NOTE 7 : OPÉRATEURS CRÉDITEURS

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2023 à **274 750 DT**, contre : **199 166 DT** au 31/12/2022 et se détaille comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Rémunération du dépositaire	11 000	11 000
Rémunération du distributeur	263 750	188 165
Total	274 750	199 166

NOTE 8 : AUTRES CRÉDITEURS DIVERS

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2023 à : **64 076 DT**, contre **87 719 DT** au 31/12/2022 et se détaille comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Honoraires du commissaire aux comptes	4 814	1 604
Redevances du CMF	10 658	14 349
Rémunération du PDG	2 030	3 277
Rémunération du personnel	5 785	8 219
Loyer	1 905	6 255
Etat, taxes et versements assimilés	-230	7 187
Contribution conjoncturelle	0	0

Publications et frais divers	8 035	7 567
Jetons de présence à payer	20 000	21 937
Dividendes à payer	5 393	5 469
Charges constatées d'avance (maintenance BFI)	-3 151	-3 092
Autres créditeurs (publicité)	8 837	14 947
Total	64 076	87 719

NOTE 9 : CAPITAL

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de la période allant du 1^{er} Octobre au 31 Décembre 2023, se détaillent ainsi :

AU 31/12/2023

Capital en début de période

Montant	156 560 580
Nombre de titres	1 553 054
Nombre d'actionnaires	683

Souscriptions réalisées

Montant	168 477 722
Nombre de titres émis	1 671 270
Nombre d'actionnaires nouveaux	105

Rachats effectués

Montant	-211 712 545
Nombre de titres rachetés	-2 100 152
Nombre d'actionnaires sortants	-110

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-158 139
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	111 910
Régularisation des sommes non distribuables	21 114
Frais de négociation de titres	0

Capital en fin de période

Montant	113 300 642
Nombre de titres	1 124 172
Nombre d'actionnaires	678

NOTE 10 : REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant 01/01/2023 au 31/12/2023 à : **9 216 305 DT** contre : **9 548 425 DT** pour la même période de l'exercice 2022 et se détaille comme suit :

	Période du 01/10 au 31/12/2023	Période du 01/01 au 31/12/2023	Période du 01/10 au 31/12/2022	Période du 01/01 au 31/12/2022
<u>Revenus des obligations</u>				
- Intérêts	2 042 751	8 615 125	2 060 423	7 726 918
<u>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</u>				
- Intérêts des BTA et BTZC	82 919	527 099	361 084	1 623 296
<u>Revenus des titres OPCVM</u>				
- Dividendes	0	74 081	0	198 211
TOTAL	2 125 670	9 216 305	2 421 507	9 548 425

NOTE 11 : REVENUS DES PLACEMENTS MONÉTAIRES

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2023 au 31/12/2023 à : **965 171 DT** contre : **3 185 628 DT** pour la même période de l'exercice 2022 et se détaille comme suit :

	Période du 01/10 au 31/12/2023	Période du 01/01 au 31/12/2023	Période du 01/10 au 31/12/2022	Période du 01/01 au 31/12/2022
Intérêts des billets de trésorerie	74 418	296 365	94 338	376 133
Intérêts des comptes à terme	10 471	221 320	68 640	427 169
Intérêts des certificats de dépôt	0	287 544	408 989	1 113 137
Intérêts des dépôts à vue	14 599	99 553	85 047	256 284
Revenus des opérations de prises en pension	49 918	60 389	170 918	1 012 905
TOTAL	149 406	965 171	827 931	3 185 628

Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2023 au 31/12/2023 à : **578 929 DT** contre : **746 603 DT** pour la même période de l'exercice 2022 et se détaille comme suit :

	Période du 01/10 au 31/12/2023	Période du 01/01 au 31/12/2023	Période du 01/10 au 31/12/2022	Période du 01/01 au 31/12/2022
Rémunération du dépositaire	2 773	11 000	2 773	11 000
Rémunération du distributeur	127 268	567 929	188 165	735 603
TOTAL	130 041	578 929	190 938	746 603

NOTE 13 : AUTRES CHARGES

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du 01/01/2023 au 31/12/2023 à : **250 428 DT** contre : **322 166 DT** pour la même période de l'exercice 2022 et se détaillent comme suit :

	Période du 01/10 au 31/12/2023	Période du 01/01 au 31/12/2023	Période du 01/10 au 31/12/2022	Période du 01/01 au 31/12/2022
Honoraires du commissaire aux comptes	19 403	35 233	4 600	17 461
Redevances du CMF	31 816	141 979	47 041	183 897
Rémunération du PDG	2 743	11 667	3 114	12 353
Rémunération du personnel	2 213	13 785	3 900	15 471
Etat, taxes et versements assimilés	7 041	15 480	5 021	30 758
Loyer	378	1 500	378	1 500
Contribution sociale de solidarité	0	0	0	230
Publications et frais divers	-1 687	7 454	3 050	9 864
Jetons de présence	655	10 563	4 726	18 750
Maintenance logiciel BFI	1 785	7 081	1 785	7 081
Divers publicité (compagne)	-7 553	6 719	5 337	21 176
Autres services extérieurs	0	67	0	0
Autres	-1 173	-1 099	0	3 624
TOTAL	55 621	250 428	78 951	322 166

NOTE 14 : RÉMUNÉRATION DU DÉPOSITAIRE ET DU DISTRIBUTEUR

14.1 Rémunération du dépositaire

La banque "Banque de Tunisie et des Emirats" assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres sa rémunération est fixée à 11 000 dinars TTC par an.

14.2 Rémunération du distributeur

La distribution des titres de la "TUNISO-EMIRATIE SICAV" est confiée depuis le 6 Janvier 2010 à la "Banque de Tunisie et des Emirats", celle-ci est chargée d'assurer dans les meilleures conditions la commercialisation de la SICAV. En contrepartie de ses prestations, le distributeur perçoit une rémunération de 0.4% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

TUNISO EMIRATIE SICAV a obtenu l'agrément du CMF N°03-2015 du 30 janvier 2015 pour assurer la distribution de ses propres actions.

En conséquence la distribution des titres de TUNISO EMIRATIE SICAV est assurée depuis le 06 avril 2015 par la « Banque de Tunisie et des Emirats » et par la SICAV elle-même.